

1,2 DÉC. 2018

65<sup>E</sup>  
ÉDITION



**81** KM

SAINTÉLYON

SOLO - RELAIS

**44** KM

SAINTEXPRESS

SOLO

**22** KM

SAINTÉSPRINT

SOLO

**12** KM

SAINTÉTIC

SOLO

# LA SAINTÉLYON

[saintelyon.com](http://saintelyon.com)

POUR AMATEURS ÉCLAIRÉS



**DOSSIER PRÉFECTURE**

— Extrasports —

## **LA SAINTÉLYON 2018**

### *Liste des éléments du dossier*

---

#### **PRÉSENTS :**

- Courrier d'introduction
- CERFA type complété
- Présentation des formules de course + déambulation
- Formulaire NATURA 2000 complété
- Courrier de demande d'occupation temporaire du domaine public
- Engagement de prise en charge des frais de service d'ordre exceptionnel
- Règlement des épreuves de la manifestation
- Roadbook complet et position des signaleurs
- Plan général du parcours
- Plan de chacun des départs
- Convention de coordination
- Le dispositif de secours des participants et des tiers

#### **MANQUANTS :**

- Attestation de police d'assurance Responsabilité Civile couvrant la manifestation
- Listing des signaleurs
- Convention de passage sur terrains privés
- Avis Comité Départemental des Courses Hors Stades
- Avis des communes traversées

> Ces documents vous seront transmis dès que possible.



**PREFECTURE DE LA LOIRE**

2, rue Charles de Gaulle  
42000 SAINT-ETIENNE

Lyon, le 20 Août 2018,

OBJET : MANIFESTATION SPORTIVE – LA SAINTÉLYON 2018

Monsieur le Préfet,

L'association le « CT Lyon » organise, avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le concours de la ville de Saint-Etienne et la ville de Lyon, la soixante-cinquième édition de « **la SaintéLyon** » les 1 et 2 Décembre prochain.

Le but de cette manifestation, à la fois sportive et touristique, est de faire découvrir ou redécouvrir à l'ensemble des participants les chemins reliant la ville de Saint-Etienne à la ville de Lyon. Avec plus de 17000 inscrits sur les 7 formats de course proposés en 2017, « **la SaintéLyon** » confirme son indéniable succès populaire et fait de nouveau le plein, s'affirmant aussi non seulement comme la plus ancienne, mais aussi comme la plus grande course nature française.

**Vous trouverez ci-joint la demande d'autorisation pour l'organisation de cette manifestation sportive, ainsi que l'ensemble des documents souhaités. Nous précisons, en outre, que le comité d'organisation de l'épreuve composé de spécialistes de la discipline et de l'événementiel sportif prendra toutes les dispositions nécessaires pour garantir une sécurité optimale.**

Nous déclarons d'autre part que l'association est couverte par une assurance « Responsabilité Civile » et qu'à ce titre les participants seront assurés par nos soins au minimum en RC, et que ces derniers s'engagent en prenant le départ, à respecter l'environnement et les prescriptions réglementaires en vigueur.

Nous restons à votre disposition pour toutes informations complémentaires et dans cette attente nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos sentiments distingués.

P/O CT Lyon

**HOUZE Romain**  
Directeur associé

**SENTENAT Jules**  
Chef de projet

## CONVENTION DE COORDINATION

Je soussigné : M. SCHMUTZ Pierre,

agissant en qualité de Président de l'Association loi 1901 « CT Lyon », dont le siège se situe 19, rue du Bœuf – 69005 LYON,

### CERTIFIE QUE

la coordination de l'épreuve « LA SAINTÉLYON » qui se tiendra les 1<sup>er</sup> et 2 Décembre 2018 est confiée à l'entreprise « EXTRA » en tant que coordinateur de l'événement.

L'ensemble des tâches confiées à « EXTRA » (dont la constitution des dossiers administratifs) sont inscrites dans une convention entre nos deux parties.

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait à : \_\_\_\_\_, le : \_\_\_\_\_.

Signature :

MINISTÈRE DES SPORTS

**MANIFESTATIONS SPORTIVES NON MOTORISÉES<sup>1</sup>**  
**Déclaration des manifestations sportives (hors cyclisme) qui se déroulent en  
totalité ou en partie sur une voie publique ou ouverte à la circulation**  
(Articles R. 331-6 à R. 331-11, A. 331-2 à A. 331-5 et A. 331-37 à A. 331-42 du code du sport)

Vous organisez, sur une voie publique ou ouverte à la circulation publique, une manifestation sportive ne comprenant pas la participation de véhicule terrestre à moteur.

**La réglementation vous impose de remplir une déclaration si votre manifestation constitue soit une épreuve, course ou compétition comportant un chronométrage, un classement, en fonction notamment soit de la plus grande vitesse réalisée, soit d'une moyenne imposée, ou un horaire fixé à l'avance.**

**LE (OU LES) ORGANISATEURS**

Personne physique  Personne morale

Organisateur : ASSOCIATION LE «CT LYON»

Fédération d'affiliation : /

Nom(s) et prénom(s) du déclarant : SCHMUTZ Pierre

Adresse complète :

19, rue du Boeuf

Code postal | 6 | 9 | 0 | 0 | 5 | Commune : LYON

Numéro de téléphone : 04 / 78 / 42 / 44 / 08

Adresse électronique (en lettres capitales) : CTLYON @ FREE.FR

**LE COORDONNATEUR SÉCURITÉ**

Nom(s) et prénom(s) : SENTENAT Jules

Adresse complète : 5 Rue Vauban

Code postal : | 6 | 9 | 0 | 0 | 6 | Commune : LYON

Numéro de téléphone : 04 / 72 / 75 / 92 / 45

Adresse électronique (en lettres capitales) : JS @ EXTRA-SPORTS.COM

<sup>1</sup> Manifestations ne comportant pas de véhicule terrestre à moteur

## INFORMATIONS SUR LA MANIFESTATION

**Intitulé de la manifestation :** LA SAINTÉLYON \_\_\_\_\_

**Lieu de l'organisation :** Saint-Etienne > Lyon \_\_\_\_\_

Départs 81km : Saint-Etienne / 44km : Sainte-Catherine / 22km : Soucieu-en-Jarrest / 12km : Chaponost \_\_\_\_\_

**Date(s) et horaire(s) de la manifestation :** Samedi 9 Juin 2018 - 4h00 au Dimanche 10 Juin - 01h00 \_\_\_\_\_

Fin de course : Dimanche 2 Décembre 2018 à 16h30 \_\_\_\_\_

**Discipline(s) concernée(s) :** Trail, Course à pied \_\_\_\_\_

**Nombre maximal de participants :** 17000 \_\_\_\_\_

**Nombre de véhicules d'accompagnement, le cas échéant :** 40 \_\_\_\_\_

**Nombre approximatif de spectateurs attendus :** 7000 \_\_\_\_\_

**Affiliation :** Etes-vous affilié à la fédération délégataire de la discipline pratiquée lors de la manifestation ?  Oui  Non

Si oui, laquelle :

Fédération française d'athlétisme :

Fédération française de triathlon :

Fédération française de roller sports :

Fédération française d'équitation :

Fédération française de ski :

Fédération française de course d'orientation :

Fédération française des sports de traîneau, de ski pulka et de cross canins :

## INFORMATIONS SUR LE RÉGIME DE CIRCULATION DEMANDÉ POUR LA MANIFESTATION

### Articles R. 411-30 et R. 414-3-1 du code de la route

Usage exclusif temporaire de la chaussée :

Usage privatif de la chaussée :

Priorité de passage :

Strict respect du code de la route :

Si vous avez coché plusieurs cases ci-dessus, vous devez joindre à votre dossier de déclaration un tableau récapitulant la liste des voies empruntées par la manifestation, le régime de circulation demandé pour chacune de ces voies et le créneau horaire correspondant.

Exemple :

Voies empruntées	Strict respect du Code de la route	Priorité de passage	Usage exclusif temporaire de la chaussée	Usage privatif de la chaussée	Créneau horaire
		Voir document annexe			

## INFORMATIONS SUR LE DISPOSITIF DE SÉCURITÉ DE LA MANIFESTATION

### Véhicules d'accompagnement :

Présence d'un véhicule d'ouverture (véhicule « pilote ») ?  Oui  Non Présence de vélos ouvreurs

Présence d'un véhicule de début de course (véhicule « tête de course ») ?  Oui  Non Oui, selon les formules

Présence d'un véhicule de fin de course ?  Oui  Non Présence de navettes abandons et d'un 4x4 débaliseur

Présence d'autres véhicules d'organisation (auto ou moto) ?  Oui  Non

### Signaleurs :

Nombre de signaleurs : 80 signaleurs + 40 agents de sécurité \_\_\_\_\_

En postes fixes: 80 signaleurs \_\_\_\_\_

Mobile en voitures : \_\_\_\_\_

Mobile à motocyclettes : \_\_\_\_\_

### Forces de l'ordre :

Disposerez-vous d'un encadrement de la police municipale ?  Oui  Non

Si vous avez répondu Oui, précisez les moyens affectés :

Appui de la police nationale/municipale sur certains points de départ, points de contrôle ou traversées de chaussées \_\_\_\_\_

Avez-vous passé une convention avec la police nationale ou la gendarmerie ?  Oui  Non

Si vous avez répondu Oui, précisez les moyens affectés en joignant, dans la mesure du possible la convention :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

## DÉCLARATION SUR L'HONNEUR DE L'ORGANISATEUR

**Je soussigné** (prénom, nom et qualité) :

organisateur et responsable de la manifestation décrite ci-dessus, certifie l'exactitude des renseignements concernant cette épreuve.

**Je reconnais** être débiteur envers l'État et les collectivités territoriales des redevances représentatives du coût de la mise en place du service d'ordre particulier nécessaire pour assurer la sécurité des spectateurs et de la circulation lors du déroulement de la manifestation ainsi que, le cas échéant, de sa préparation.

**Je m'engage** à prendre à ma charge, le cas échéant, les frais du service d'ordre exceptionnel mis en place à l'occasion de l'épreuve, ainsi que les frais de secours nécessités par celle-ci, et d'assurer la réparation des dommages, dégradations, modifications de toute nature de la voie publique ou de ses dépendances imputables aux concurrents, à moi-même ou à mes préposés.

**J'atteste** avoir effectué les demandes d'arrêtés de circulation et de stationnement auprès des maires des communes traversées, ainsi que du Conseil départemental, et je m'engage à produire les arrêtés fixant le régime de passage de la course sur leur territoire.

**Je prends l'engagement** de fournir une attestation de police d'assurance couvrant ma responsabilité civile, celle des participants à la manifestation et de toute personne nommément désignée par l'organisateur qui prête son concours à l'organisation de celle-ci. Cette attestation de police d'assurance doit être présentée à l'autorité administrative au plus tard six jours francs avant le début de la manifestation. (article A. 331-2 du code du sport).

**J'atteste** avoir pris connaissance des règles techniques de sécurité de la Fédération délégataire concernée afin d'adapter le dispositif de secours et de sécurité à la manifestation que je déclare.

**Je m'engage**, le cas échéant, à communiquer à la préfecture, les attestations signées relatives à la présence d'une ambulance et d'un médecin ou de tout dispositif de secours.

**J'atteste** que les signaleurs engagés pour la surveillance des points sensibles de la course sont majeurs, titulaires d'un permis de conduire en cours de validité le jour de la manifestation et répondent aux critères exigés par la circulaire interministérielle portant simplification réglementaire des épreuves sportives et clarification des conditions d'indemnisation des services d'ordre.

**Je m'engage** à m'assurer que les participants sont reconnus aptes physiquement et que les mineurs sont, en outre, munis d'une autorisation écrite des parents ou des tuteurs légaux, ou d'une licence sportive.

**Je m'engage** à annuler la manifestation en cas de conditions météorologiques défavorables.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

## INFORMATIONS PRATIQUES

### A QUI ADRESSER LA DÉCLARATION ? :

L'organisateur dépose une déclaration auprès :

- ☒ Du maire ou, à Paris, du préfet de police, si la manifestation se déroule sur le territoire d'une seule commune (1) ;
- ☒ Du préfet de département, si la manifestation se déroule sur le territoire de plusieurs communes situées dans un même département (2) ;
- ☒ Du préfet de chacun des départements parcourus par la manifestation, si celle-ci se déroule sur le territoire de plusieurs départements et, également, du ministre de l'intérieur si le nombre de ces départements est de vingt ou plus (3) ;
- ☒ Du préfet du département d'entrée en France, si la manifestation est en provenance de l'étranger. Les dispositions des (2) et (3) sont applicables à une telle manifestation si elle se déroule également sur le territoire d'un ou de plusieurs départements autres que le département d'entrée en France (4).

### PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER DE DÉCLARATION :

- Les modalités d'organisation de la manifestation incluant le programme et précisant si le départ et la circulation des participants sont groupés ;
- Le règlement de la manifestation qui respecte les règles techniques et de sécurité édictées par la fédération délégataire compétente pour la discipline de la manifestation ;
- Le cas échéant, l'avis de la fédération délégataire ou la saisine de la fédération<sup>2</sup> ;
- La liste des signaleurs ;
- Pour chaque parcours de la manifestation, fournir :
  - un itinéraire détaillé incluant le plan des voies empruntées et la liste de ces voies. Indiquer sur le plan les éventuels points de rassemblement ou de contrôles préalablement définis et la plage horaire de passage estimée ainsi que la localisation des emplacements des signaleurs par carrefour (Il y aura autant de pictogrammes que de signaleurs prévus) ;
  - un tableau récapitulatif la liste des voies empruntées, le régime de circulation sollicité sur chacune de ces voies et le créneau horaire correspondant.
- L'attestation de police d'assurance souscrite par l'organisateur OU une déclaration sur l'honneur engageant l'organisateur à fournir cette attestation à l'autorité administrative au plus tard six jours avant le début de la manifestation.
- Si la manifestation traverse des propriétés privées, une attestation de chaque propriétaire donnant leur accord au passage de la manifestation sur leur propriété.

### DÉLAIS DE DÉPOT :

Tout dossier *Cerfa* de déclaration de manifestation sportive avec classement ou chronométrage est adressé deux mois au moins avant le déroulement de la manifestation ou trois mois avant lorsque la manifestation se déroule sur le territoire de plusieurs départements.

---

<sup>2</sup> Faute d'avoir été émis dans un délai d'un mois par la fédération, l'avis est réputé favorable.

Sont dispensés de cette formalité :

- Les organisateurs membres de la fédération sportive délégataire compétente dès lors que la manifestation est inscrite au calendrier de cette dernière.
- Les fédérations sportives agréées, leurs organes régionaux ou départementaux et leurs membres, dès lors qu'il existe une convention dans la discipline faisant l'objet de la manifestation.

**Tableau récapitulatif des délais de dépôt :**

Documents	Détail
<b>Délai de 2 mois avant la manifestation</b>	
Le cerfa incluant:	
<b>Le règlement de la manifestation et les modalités d'organisation</b>	Le règlement respecte les règles techniques et de sécurité édictées par la fédération délégataire compétente pour la discipline de la manifestation. Les modalités d'organisation incluent le programme et précisent si le départ et la circulation des participants sont groupés.
<b>L'avis de la fédération délégataire ou la saisine de la fédération</b>	Pour les manifestations non inscrites au calendrier d'une fédération délégataire et ou de ses organes déconcentrés, l'avis de la fédération délégataire concernée ou, à défaut d'avis rendu, la preuve de l'envoi par lettre recommandée avec accusé de réception, de la demande d'avis déposée auprès de celle-ci.
<b>Plan détaillé</b>	A l'échelle adaptée, des voies et des parcours empruntés précisant le positionnement des <b>signaleurs</b> , des <b>secours</b> , des <b>passages délicats</b> et les éventuelles déviations mises en place. Pour vous aider à réaliser ces plans, vous pouvez utiliser ces outils: <u>Viamichelin</u> : <a href="http://www.viamichelin.fr/">http://www.viamichelin.fr/</a> <u>Mappy</u> : <a href="http://fr.mappy.com/">http://fr.mappy.com/</a> <u>Google Earth</u> : <a href="http://www.google.fr/intl/fr/earth/index.html">http://www.google.fr/intl/fr/earth/index.html</a> <u>Géoportail</u> : <a href="http://www.geoportail.gouv.fr/accueil">http://www.geoportail.gouv.fr/accueil</a>
<b>L'attestation de chaque propriétaire</b>	Si la manifestation traverse des propriétés privées, une attestation de chaque propriétaire donnant leur accord au passage de la manifestation sur leur propriété
<b>Délai de 3 semaines avant la manifestation</b>	
<b>Attestations de présence des secouristes</b>	
<b>Si obligation: Attestation médecin Attestation ambulance</b>	Si obligation de faire appel à un médecin et/ou une ambulance (prévues par les RTS): - une attestation signée par le médecin sur laquelle apparaît son adresse et son numéro de téléphone ; - un document prouvant la mise à disposition de l'ambulance.
<b>La liste des signaleurs</b>	La liste des signaleurs sollicités pour assurer la sécurité de l'épreuve
<b>Les arrêtés de circulation ou de stationnement</b>	Les copies des arrêtés de circulation ou de stationnement des maires et du Conseil départemental déjà pris.
<b>L'information des villes traversées</b>	A défaut de produire la copie des arrêtés de circulation ou de stationnement des maires et du Conseil départemental, la preuve matérielle que chaque commune traversée a bien été informée de la demande d'adaptation du régime de circulation lors du passage de la manifestation.
<b>L'avis des préfets des autres départements</b>	Les avis des préfets des autres départements si la manifestation se déroule dans un autre département
<b>"Natura 2000"</b>	Le formulaire d'évaluation des incidences "Natura 2000" si la manifestation est soumise à cette démarche. Pour le savoir, vous pouvez accéder aux informations disponibles sur le site Internet de la DREAL



**Dès la réception de la convention**

**La convention forces de l'ordre**

La copie de la convention conclue avec la police ou la gendarmerie

**Délai de 6 jours au plus tard avant le début de la manifestation**

**L'attestation de police d'assurance**

Vous devez fournir, au plus tard six jours avant le début de la manifestation, une attestation de police d'assurance en application de l'article A. 331-2 du code du sport.

L'attestation de police d'assurance souscrite par vos soins doit garantir votre événement et couvrir votre responsabilité civile, celle des participants à la manifestation et de toute personne nommément désignée par l'organisateur qui prête son concours à l'organisation de celle-ci.

- L'attestation de police d'assurance à produire doit préciser la date, le lieu, le nom et la nature de la manifestation que vous organisez.

- A supposer que votre contrat couvre pendant toute l'année les événements relevant du code du sport, vous pouvez produire une attestation annuelle mais cette dernière doit alors mentionner expressément les références textuelles du code du sport ainsi que le type d'événements couverts (organisation de randonnées, de courses, etc.).



**PREFECTURE DE LA LOIRE**

2, rue Charles de Gaulle  
42000 SAINT-ETIENNE

Lyon, le 20 Août 2018,

OBJET : OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC – LA SAINTÉLYON 2018

Monsieur le Préfet,

L'association le « CT Lyon » organise, avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le concours de la ville de Saint-Etienne et la ville de Lyon, la soixante-cinquième édition de « **la SaintéLyon** » les 1 et 2 Décembre prochain.

Par ce courrier, nous sollicitons votre autorisation pour organiser cette épreuve de course à pied du Samedi 1 Décembre 22h30 au Dimanche 2 Décembre 2018 17h00.

Puisqu'il est impossible de concentrer 100% du tracé sur chemins, nous déclarons que le parcours emprunte certaines portions de routes ouvertes à la circulation publique. Ainsi, le bon déroulement de la manifestation requiert une occupation temporaire du domaine public par l'association le « CT Lyon ». Sur les points de départ des différentes épreuves, ainsi que sur les points de contrôle, en accord avec les différentes mairies les routes seront momentanément coupées à la circulation. A l'inverse sur le restant du tracé les routes seront ouvertes à la circulation et les coureurs seront tenus au strict respect du code de la route.

Néanmoins, toutes les portions de routes « à risques » seront protégées par des signaleurs et/ou agents de sécurité chargés d'assurer la sécurité des participants.

Vous trouverez en pièce jointe de ce courrier un dossier résumant, les lieux traversés, les horaires prévisionnels, les règlements, ainsi que le dispositif humain et matériel mis en place pour assurer la sécurité des participants.

Nous restons à votre disposition pour toutes informations complémentaires et dans cette attente nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos sentiments distingués.

*P/O CT Lyon*

*HOUZE Romain*  
Directeur associé

*SENTENAT Jules*  
Chef de projet

**OBJET : PRISE EN CHARGE DES FRAIS EXCEPTIONNELS – LA SAINTÉLYON 2018**

Je soussigné : M. SCHMUTZ Pierre, président de l'association loi 1901 le « CT Lyon »,

**M'ENGAGE A :**

- Prendre à ma charge les frais de service d'ordre exceptionnel mis en place à l'occasion du déroulement de l'épreuve, ainsi que tous les frais éventuels relatifs à la présence ou à l'intervention des services d'incendie et de secours ;
- Assurer la réparation des dommages, dégradations, modifications de toute nature de la voie publique ou de ses dépendances imputables aux concurrents, aux organisateurs ou leurs préposés ;
- Fournir un nombre suffisant de signaleurs sur les portions dangereuses afin d'assurer la sécurité de l'épreuve ;
- Souscrire et fournir un contrat d'assurance conforme aux courses et épreuves sportives et à en présenter un exemplaire signé aux autorités dans les six jours francs au moins avant la date de l'épreuve.

**DÉCHARGE**

Expressément l'Etat, les départements, les communes et leurs représentants de toute responsabilité civile en ce qui concerne les dommages qui pourraient être causés aux personnels et aux biens par le fait soit de l'épreuve, soit d'un accident au cours de celle-ci.

**JE DECLARE :**

A cet effet être assuré auprès de le MACIF Rhône Alpes avec un contrat multi garantie activités sociales pour tous les accidents visés aux articles L.321-1 à L.321-9 du Code du Sport.

Fait à : \_\_\_\_\_ , le : \_\_\_\_\_ .

Signature :



## RECAPITULATIF DES FORMULES DE COURSE

	SAINTÉLYON	SAINTEXPRESS	SAINTESPRINT	SAINTETIC
<b>LIEU DE DEPART</b>	Rue Docteurs Henri et Bernard Muller – 42000 SAINT-ETIENNE	Stade Route de jonquilles – 69440 SAINTE-CATHERINE	Mairie Rue Charles de Gaulle – 69510 SOUCIEU-EN-JARREST	Avenue Maréchal Joffre – 69630 CHAPONOST
<b>LIEU D'ARRIVEE</b>	Halle Tony Garnier – 20, Place Docteurs Charles et Christophe Mérieux – 69007 LYON			
<b>HEURE DE DEPART</b>	23h20 (6 vagues de départ)	23h00 (2 vagues de départ)	23h00 (2 vagues de départ)	22h30 (2 vagues de départ)
<b>DISTANCE TOTALE</b>	81km	44km	22km	12km
<b>DENIVELE</b>	2100 m/d+	1400 m/d+	450 m/d+	250 m/d+
<b>NOMBRE DE CONCURRENTS</b>	Solo : 7000 / R2 : 250 équipes / R3 : 170 équipes / R4 : 310 équipes	3250	2350	1500
<b>NOMBRE DE RAVITAILLEMENTS</b>	5 points + arrivée	3 points + arrivée	1 point + arrivée	arrivée
<b>COMMUNES TRAVERSEES</b>	Saint-Etienne ~Saint-Jean- Bonfond ~Sorbiers ~Saint- Chamond ~Saint-Christo-en-Jarez ~ Valfleury ~Saint-Romain-en-Jarez ~ Chabanière ~Sainte-Catherine ~ Saint-André-la-Côte ~Chaussan ~ Rontalon ~Saint-Laurent-d'Agnay ~ Soucieu-en-Jarrest ~Brignais ~ Chaponost ~ Brignais ~Sainte-Foy- lès-Lyon ~La Mulatière ~Lyon	Sainte-Catherine ~Saint-André-la- Côte ~Chaussan ~Rontalon ~Saint- Laurent-d'Agnay ~Soucieu-en- Jarrest ~Brignais ~Chaponost ~ Brignais ~Sainte-Foy-lès-Lyon ~La Mulatière ~Lyon	Soucieu-en-Jarrest ~Brignais ~ Chaponost ~ Brignais ~ Sainte-Foy- lès-Lyon ~La Mulatière ~Lyon	Chaponost ~ Brignais ~Sainte-Foy- lès-Lyon ~La Mulatière ~Lyon

## LISTE DES COMMUNES ET RUES EMPRUNTEES

### Département 42

#### **Saint-Etienne**

Parc des Expositions  
Rue Docteurs Henri et Bernard Muller  
Boulevard Georges Pompidou  
Rue Necker  
Rue de la Talaudière  
Rue Jean Rostand

#### **Saint-Jean-Bonnefonds**

Rue du Puits Rozan  
Rue de Reveux  
Rue de Chaney  
Route de la Ronze  
Rue du Partage des Eaux  
Route de Beucclas

#### **Sorbiers**

Chemin de Beucclas  
D1498  
Rue Jean Louis Berger  
Avenue du Chalet  
Rue de Briançon  
Rue de la Vallée  
Chemin en direction de « Le Langonand »

#### **Saint-Chamond**

Chemin le long de « Le Langonand »

#### **Sorbiers**

Rue de la Bouquinière

#### **Saint-Chamond**

Rue de la Bouquinière  
Chadelière

#### **Saint-Christo-en-Jarez**

La Côte  
Le Grand Logis

#### **Valfleury**

Le Terrier

#### **Saint-Christo-en-Jarez**

Chemin de Montomet  
La Gachet  
D23  
Rue du Stade  
Chemin des planchettes

#### **Valfleury**

Chemin des planchettes

#### **Saint-Christo-en-Jarez**

Prassaint

D65

**Saint-Romain-en-Jarez**

Conjarenton  
D23  
Chemin  
La Champinière  
Bois des feuilles  
Les rues

**Département 69**

**Sainte-Catherine**

Chemin  
Chante Perdrix  
Les Prés de la Rivière Pla  
Routes des Jonquilles  
D663  
D126  
Rue des Ecoliers  
Chateauvieux  
Garenes  
Garat  
Chemin  
D113  
La Bullière

**Chabanière**

Boisse  
Chemin

**Saint-André-la-Côte**

Chemin  
Le Rampeau  
Relais radio Saint-André-la-Côte  
Gagne Bonnet  
Route de Mornant  
D113  
Route de Saint Martin  
Chemin des Terres  
La Chourelière  
Route de la Villardière  
Signal de Saint-André-la-Côte  
D113  
Chemin

**Chaussan**

Saint Genoux  
Le Camp  
Les Bois de Pinloup  
Pinloup  
Les ravières  
Chemin  
Bois de la Gorge  
Chemin du Boulard  
Le Boulard O  
D115

**Rontalon**

D115  
Le Fort de la Chaud  
Bois de la Dame  
Chemin

**Saint-Laurent-d'Agny**

Chemin  
Cornavent  
Pt Bouchat  
Chemin  
Chemin de la Garde

**Soucieu-en-Jarrest**

Chemin  
Le Furon  
Chemin  
Praysseytout  
Route de Marjon  
Chemin de la Croix Blanche  
D25  
Rue de la Piat  
Allée des Nectavines  
Rue du Moulin à Vent  
Place du Château  
Place Pauline Jaricot  
Rue César Geoffray  
D30  
Chemin du Facteur  
Chemin de la Combe  
Chemin de la Chapitelle  
Chemin  
Le Châtelard

**Chaponost**

Le Châtelard  
Barrel  
Chemin de Barret

**Brignais**

Chemin de Barret  
Chemin des Lapins

**Chaponost**

Chemin de la Boirie  
Route de la Gagere  
Rue Benoit Badoil  
Rue Etienne Gros  
Rue des Anemones  
Rue des Eglantines  
Parc du Boulard  
Chemin de Merdarie  
Rue François Chanvillard  
Chemin de la Combe  
Chemin du Château  
Chemin  
Chemin de Combattat  
Chemin  
La vieille Route  
Chemin du Devais

**Sainte-Foy-lès-Lyon**

Chemin du Taffignon  
Chemin Verzieux Ducarre  
Route de la Liberté  
Avenue de Limburg  
Chemin  
Chemin de Montray  
Chemin des Balmes  
Chemin  
Chemin de la Courtille

Chemin des Coutures

**La Mulatière**

Chemin

Chemin des Chassagnes

Allée du Frère Benoit

Rue de la Navarre

Chemin de la Navarre

Quai Jean Jacques Rousseau

**Lyon**

Piste Cyclable Pont de la Mulatière

Pont Raymond Barre

Piste cyclable Parc des Berges

Rue Professeur Hubert Curien

Halle Tony Garnier



1,2 DÉC. 2018

65<sup>E</sup>  
ÉDITION



**81** KM

SAINTÉLYON

SOLO - RELAIS

**44** KM

SAINTEXPRESS

SOLO

**22** KM

SAINTÉSPRINT

SOLO

**12** KM

SAINTÉTIC

SOLO

# LA SAINTÉLYON

[saintelyon.com](http://saintelyon.com)

POUR AMATEURS ÉCLAIRÉS



**PRESENTATION PARCOURS**

— Extrasports —



# Le 1<sup>er</sup> Décembre 2018, une 65<sup>e</sup> édition pour l'histoire

---

*“Pour amateurs éclairés” – Since 1951*

## Attention: monument!

Avec bientôt 65 éditions au compteur, la SaintÉlyon, mythique raid nocturne entre Saint-Étienne et Lyon, doyenne des courses d’ultra, est devenue un véritable phénomène et la plus grande course nature de l’hexagone en terme de participants.

Trail et course sur route à la fois, (60% de sentiers et 40% de bitume), la SaintÉlyon est le rendez-vous culte de fin de saison. Elle envoûte littéralement tous ceux qui y participent, en solo ou en relais, à travers 7 formats de course nocturne et hivernale entre deux grandes métropoles. Courir la nuit, au cœur d’un immense ballet de frontales sur les crêtes des monts du Lyonnais est toujours, quelles que soient les conditions météo, synonyme de magie.

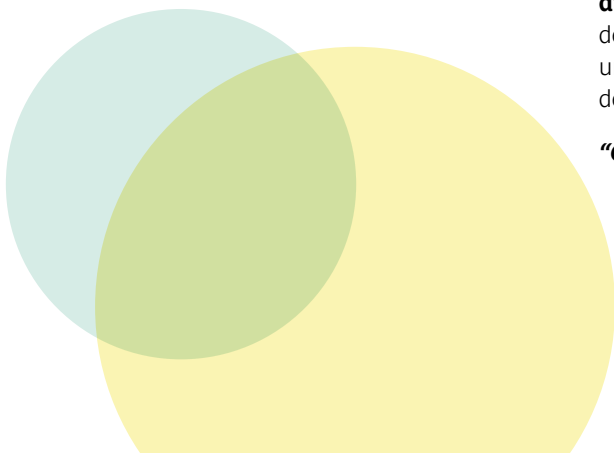
## Une 65<sup>e</sup> édition événement

**Pas tout à fait un anniversaire, mais indéniablement une édition particulière pour la plus ancienne et la plus grande classique de la course nature française.**

En hommage à cette exceptionnelle longévité et à Alain SOUZY, le traceur officiel de l’épreuve disparu fin 2017, la SaintÉlyon 2018 propose le plus long tracé de son histoire avec **un grand parcours de 81km**, pour 2100m D+ et 2400m D-, et comportant des portions inédites.

Pour le reste, on garde les mêmes ingrédients qui font de la mythique SaintÉlyon une aventure humaine à vivre et revivre: 17 000 coureurs maximum répartis sur 4 formules solo et 3 formules relais, des conditions hivernales et nocturnes souvent difficiles, **la féerie d’un ruban de frontales ininterrompu** entre deux grandes métropoles, le salon du Trail Running, un immense succès populaire et une ambiance décidément à part.

*“Courir la nuit, ça n’a rien à voir”*





# La SaintéLyon, un parcours mixte (60% trail/40% route)

## 7 formules

SAINTÉLYON — 81 km — solo  
*départ:* Parc Expos Saint-Étienne  
**01/12/18 • À partir de 23H30**

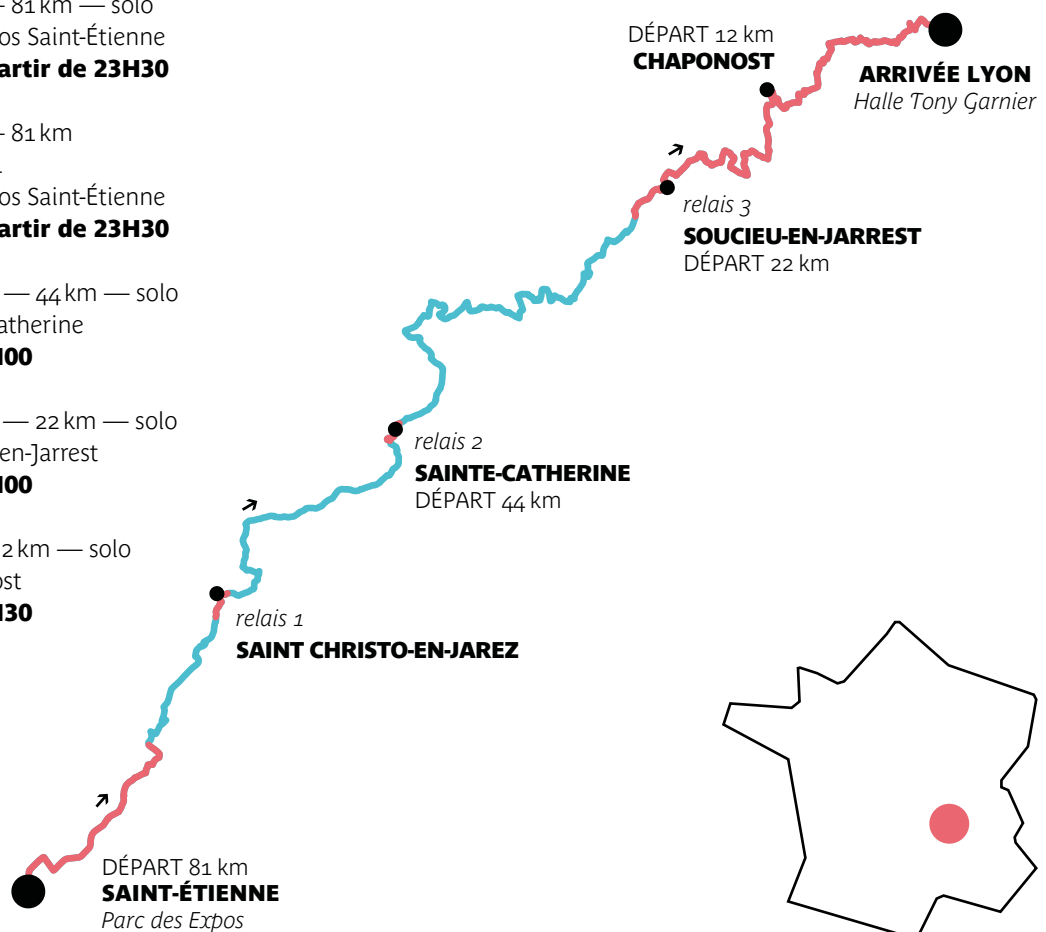
SAINTÉLYON — 81 km  
 RELAIS 2, 3 ou 4  
*départ:* Parc Expos Saint-Étienne  
**01/12/18 • À partir de 23H30**

SAINTEXPRESS — 44 km — solo  
*départ:* Sainte-Catherine  
**01/12/18 • 23H00**

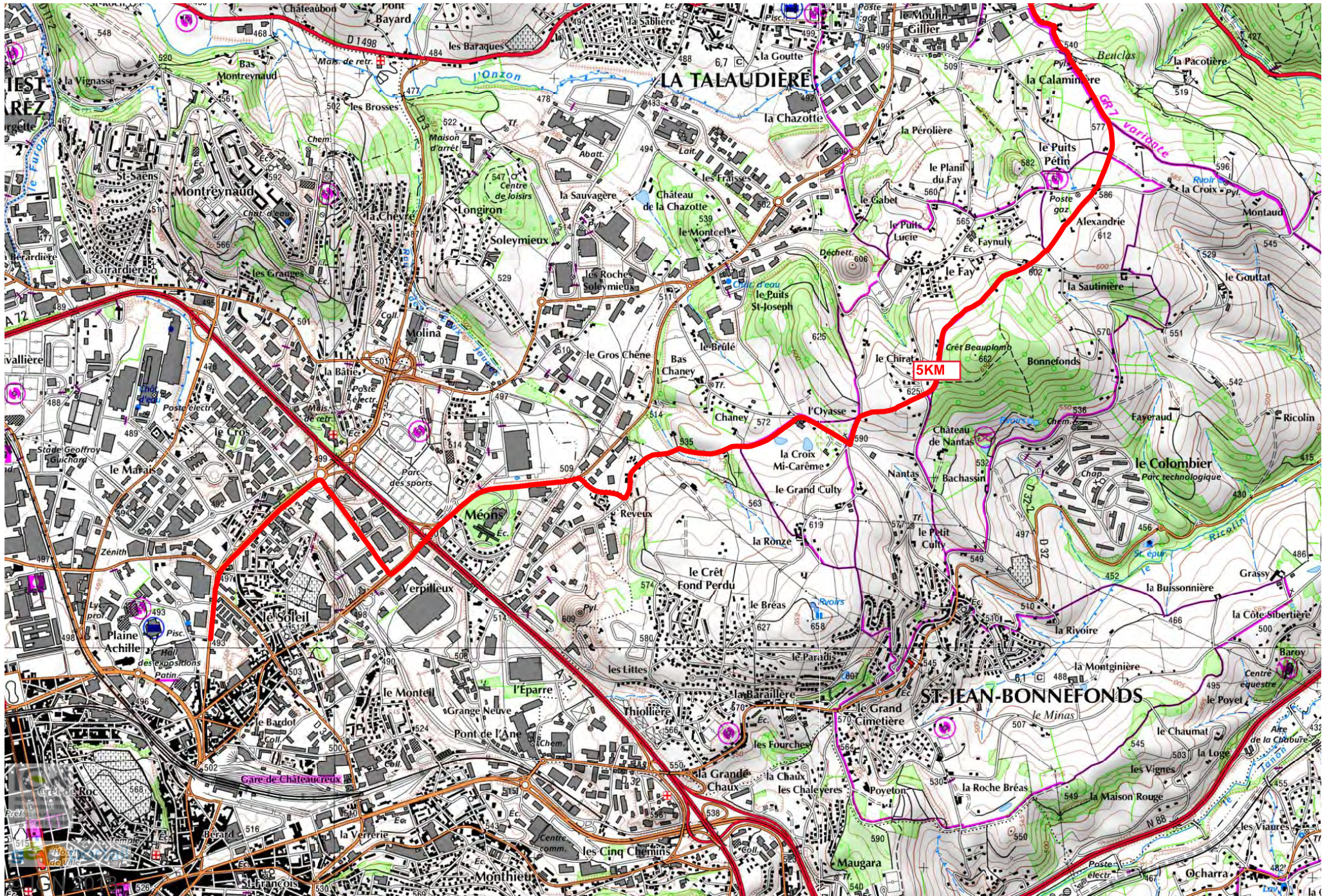
SAINTÉSPRINT — 22 km — solo  
*départ:* Soucieu-en-Jarrest  
**01/12/18 • 23H00**

SAINTÉTIC — 12 km — solo  
*départ:* Chaponost  
**01/12/18 • 22H30**

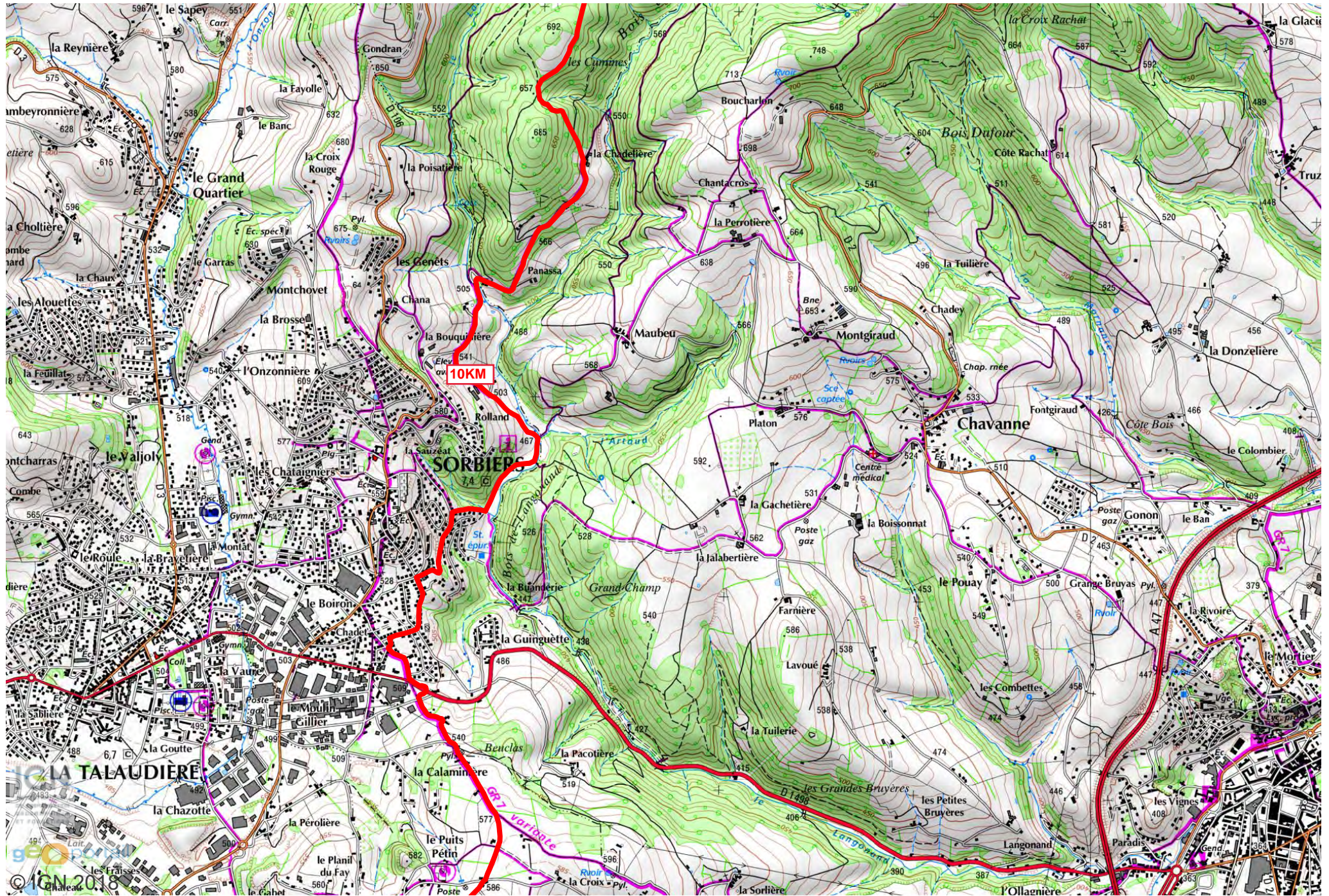
.....  
 — sentiers  
 — routes



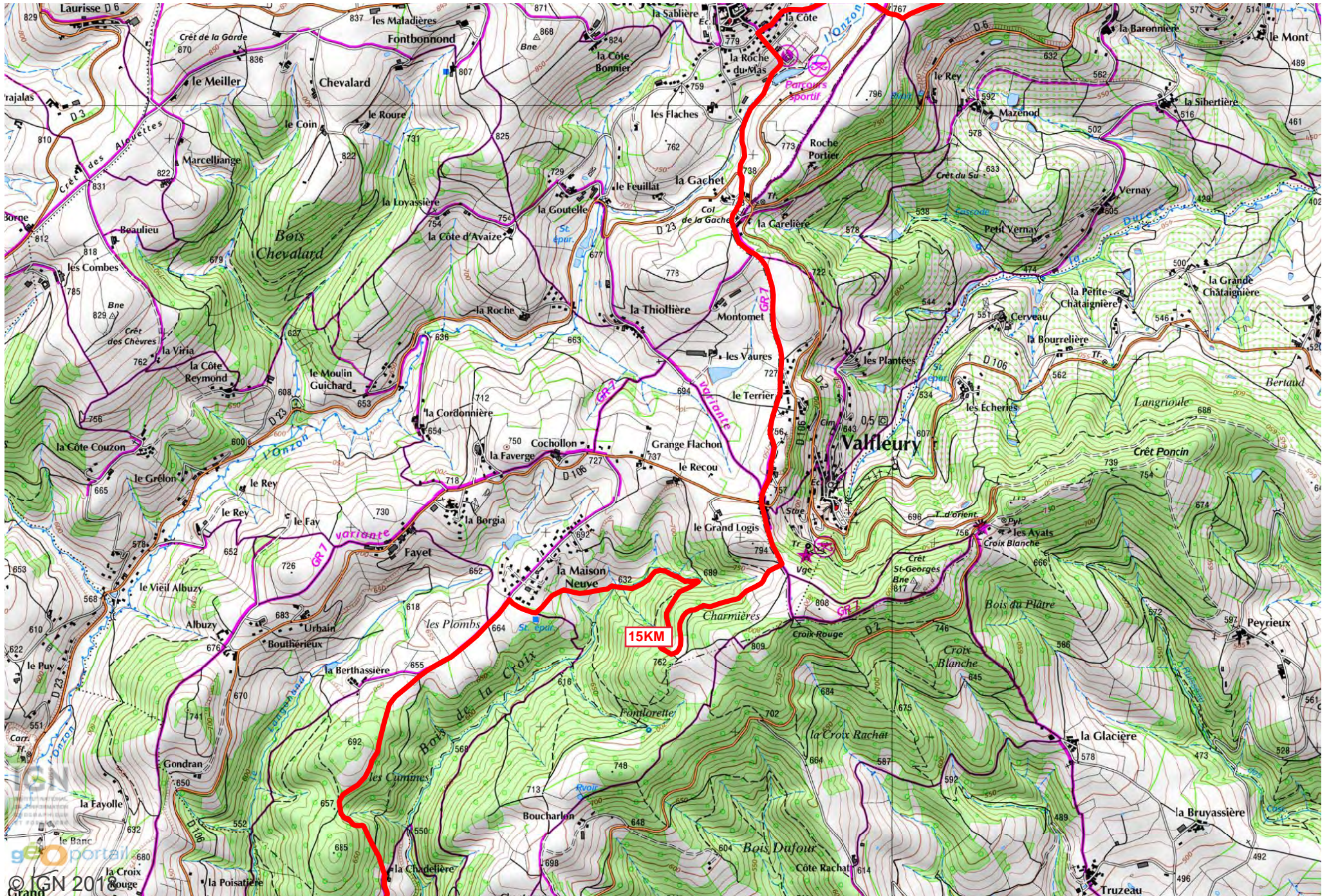




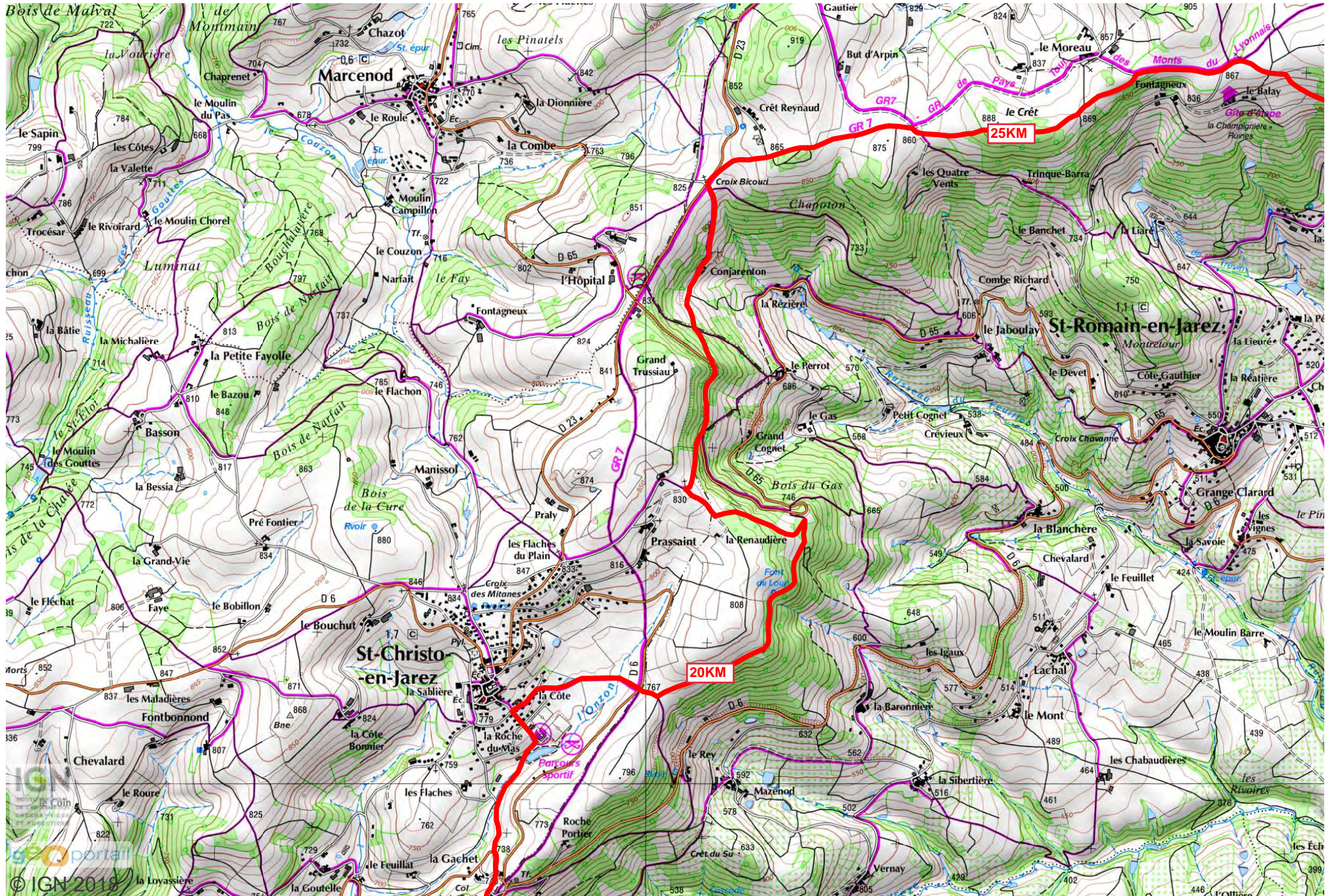






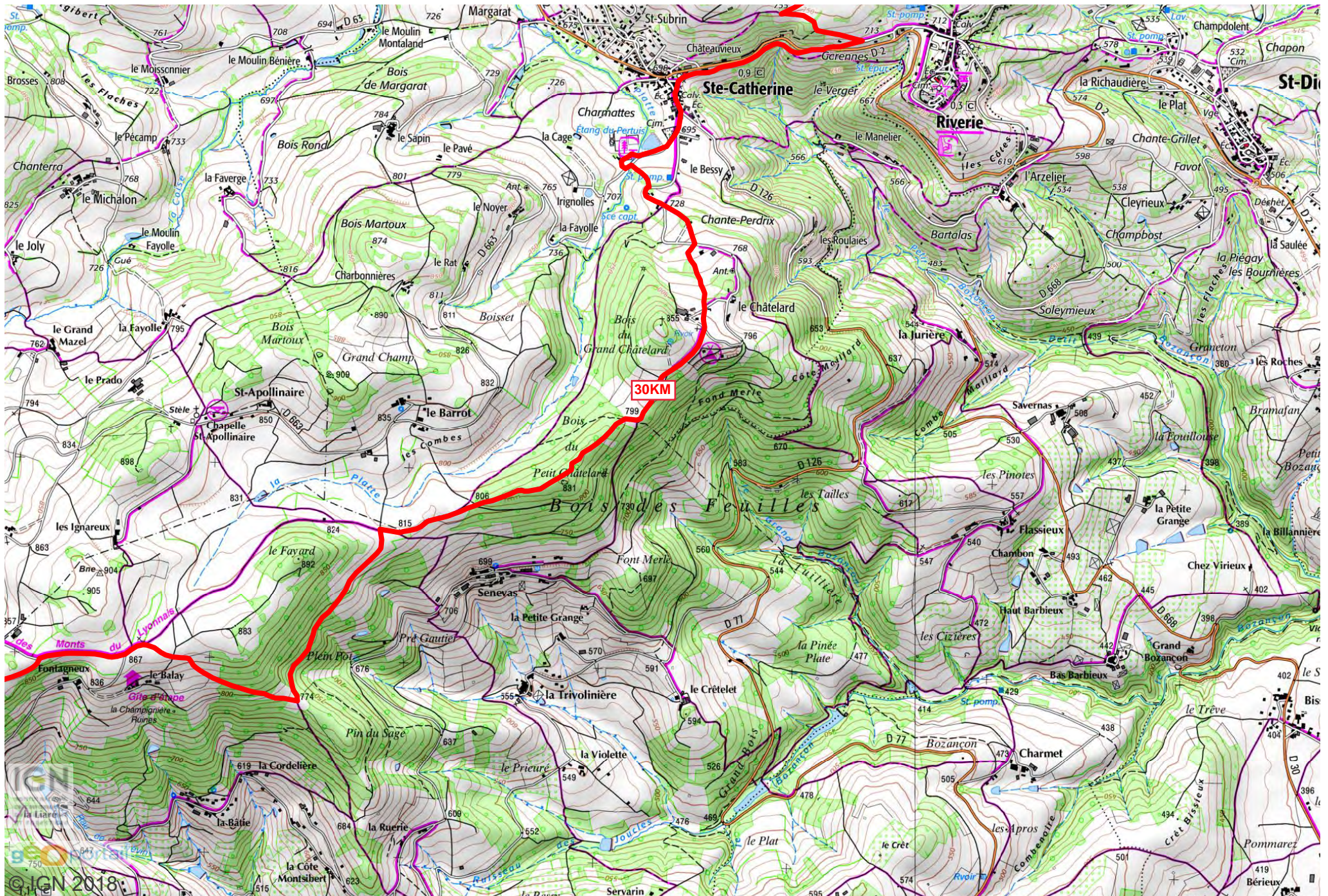




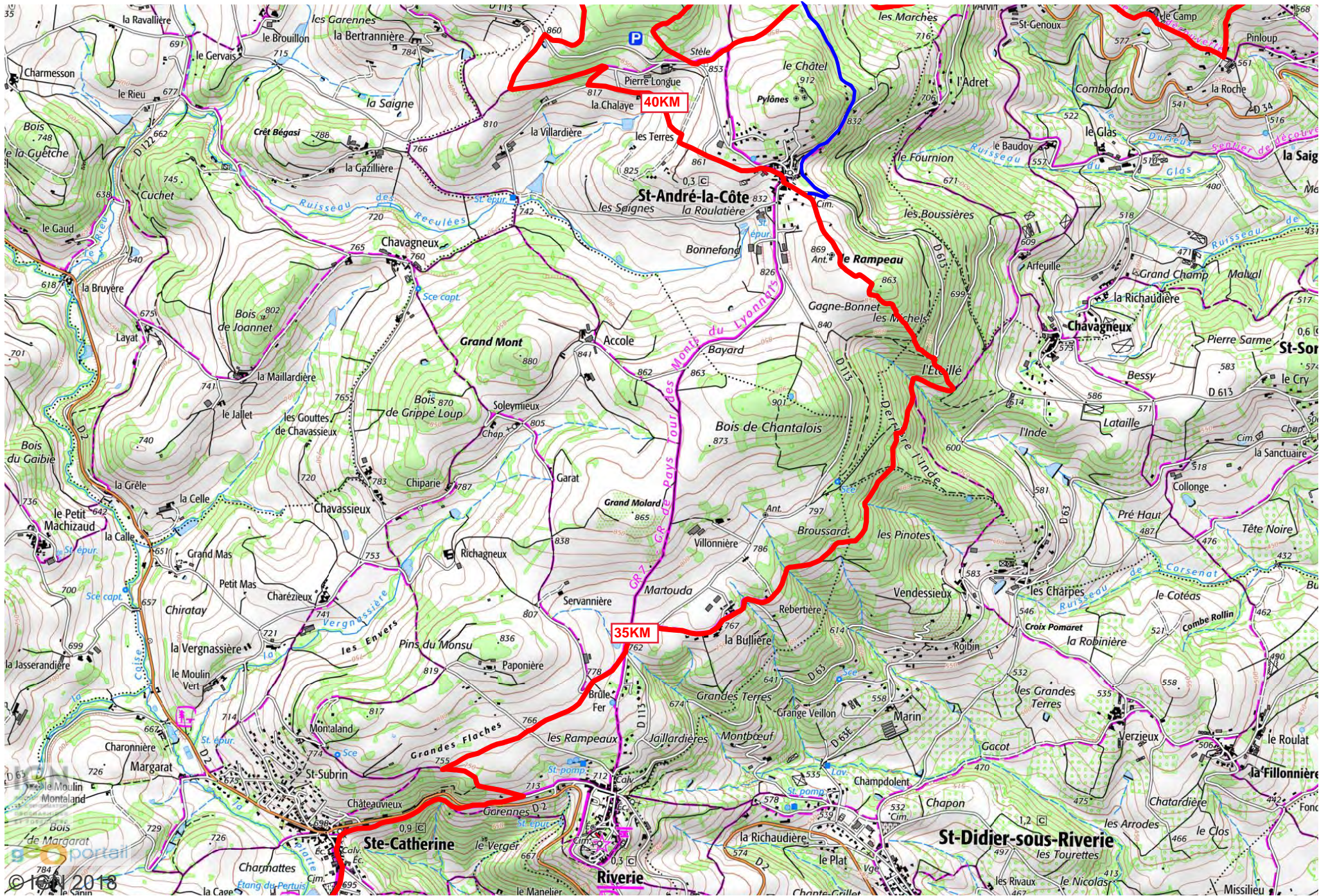


IGN  
© IGN 2018  
geoportail

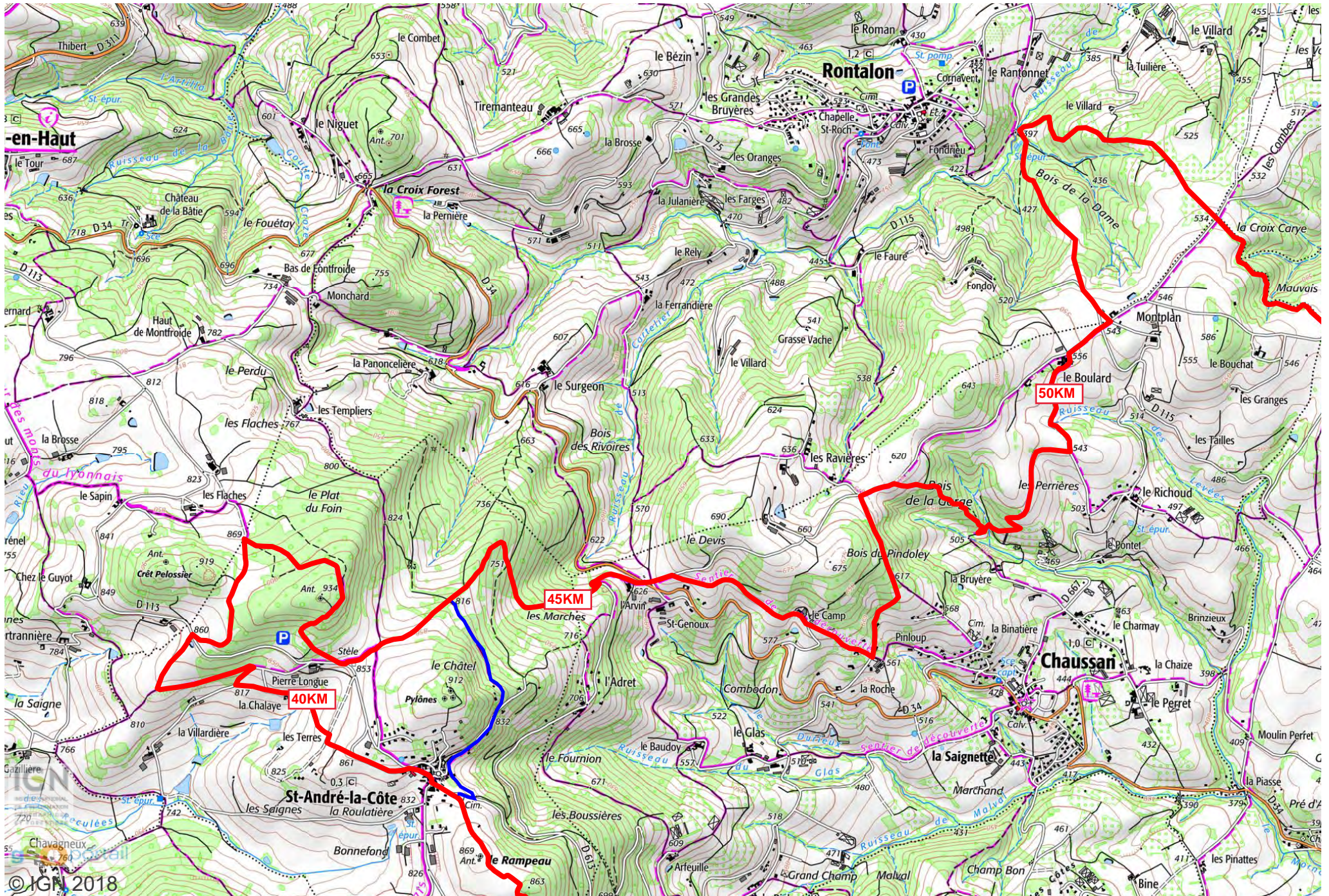












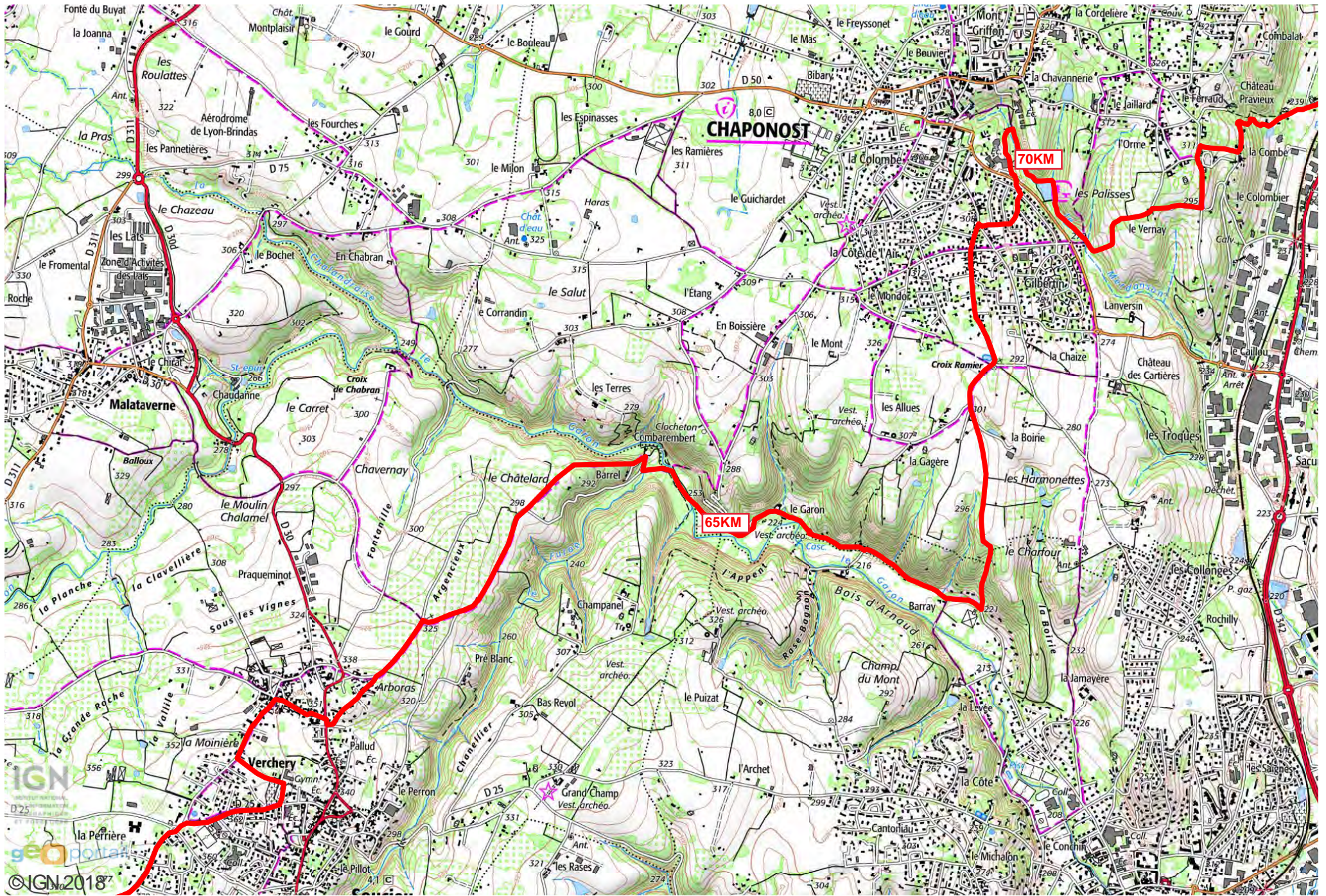
— Variante SaintExpress - 44km

CT Lyon / Extra Sports  
Adresse de correspondance : Extra - La SaintéLyon  
5, rue Vauban  
69006 LYON



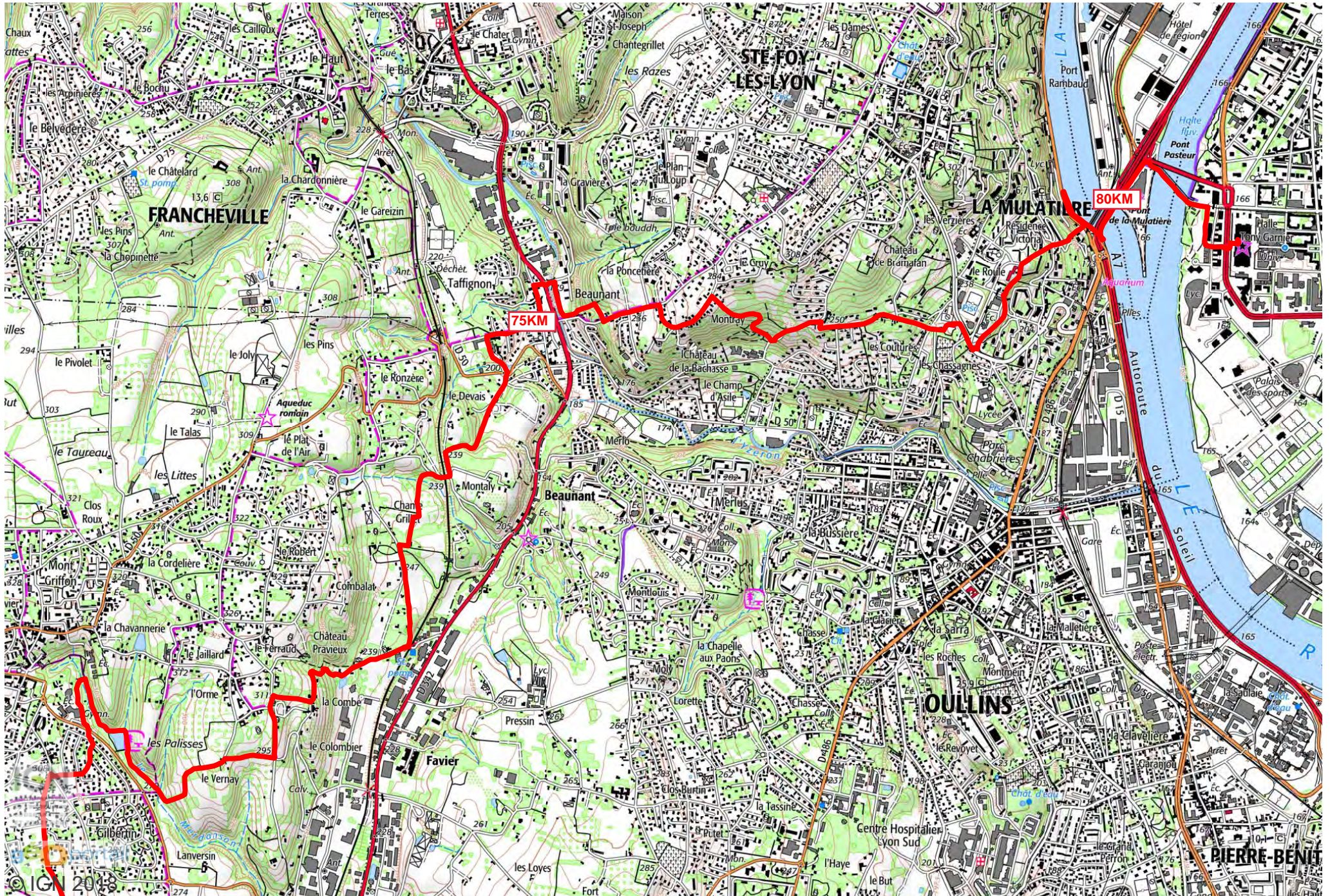






CT Lyon / Extra Sports  
Adresse de correspondance : Extra - La SaintÉlyon  
5, rue Vauban  
69006 LYON







1,2 DÉC. 2018

65<sup>E</sup>  
ÉDITION



**81** KM

SAINTÉLYON

SOLO - RELAIS

**44** KM

SAINTEXPRESS

SOLO

**22** KM

SAINTÉSPRINT

SOLO

**12** KM

SAINTÉTIC

SOLO

# LA SAINTÉLYON

[saintelyon.com](http://saintelyon.com)

POUR AMATEURS ÉCLAIRÉS



**PLANS DES SITES**

— Extrasports —





**ZONE HERMÉTIQUE**

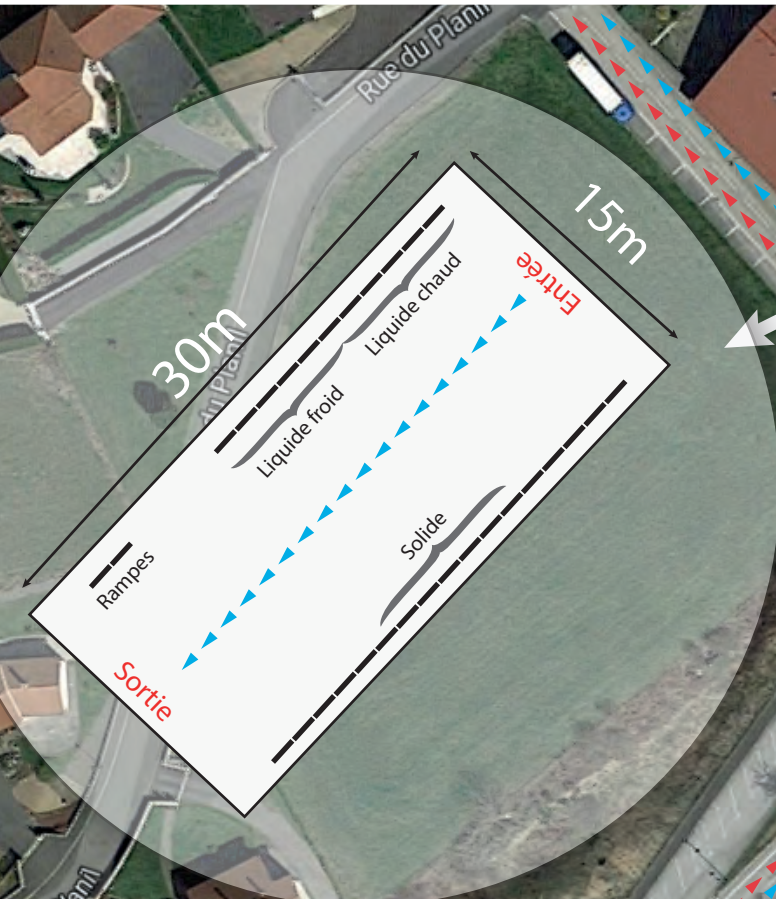
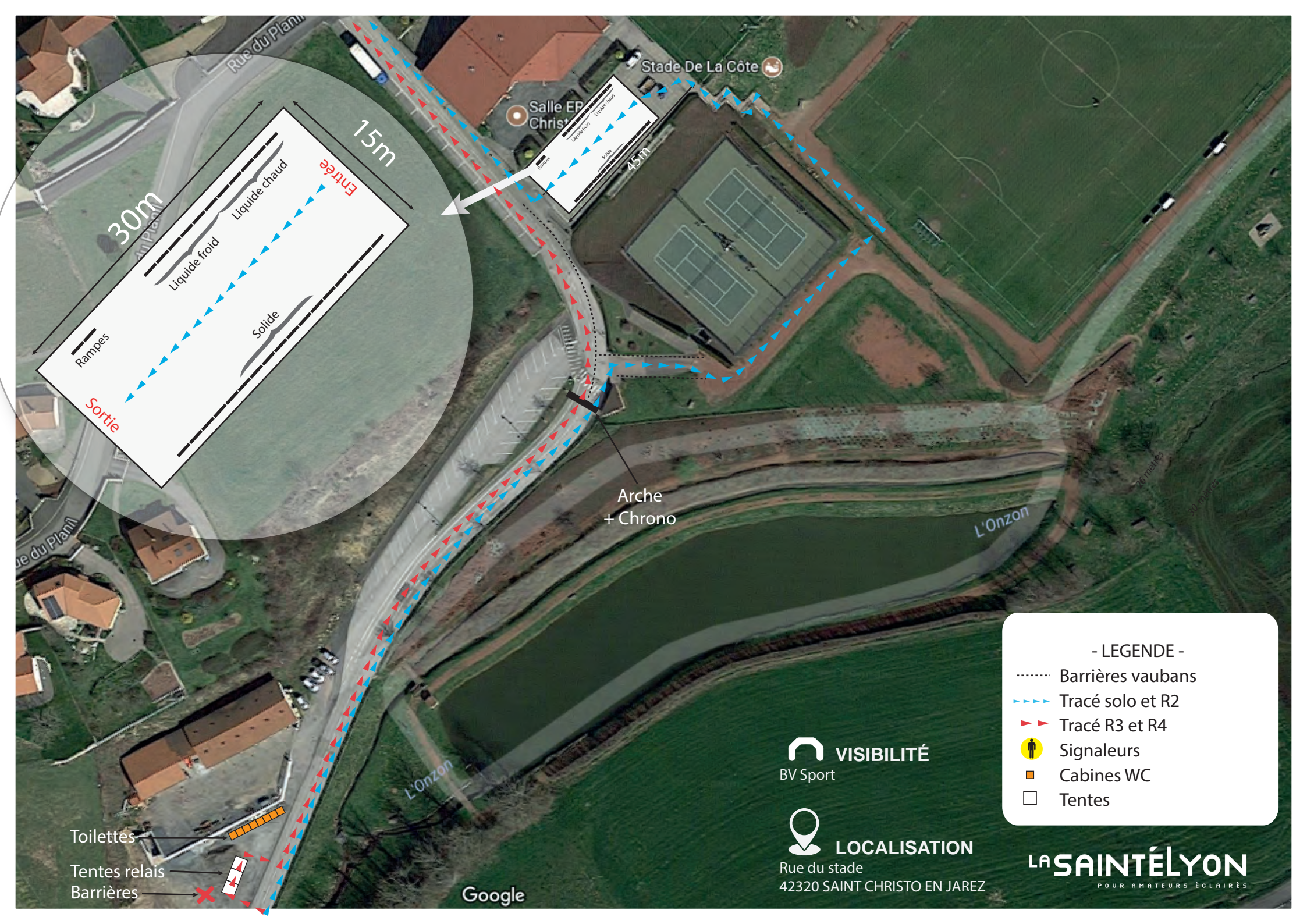
**- LEGENDE -**

- ..... Barrières vaubans
- Déambulation coureurs
- 👮 Agents de sécurité
- 🚻 Cabines WC
- Tentes

**VISIBILITÉ**

**LOCALISATION**  
Parc des Expositions  
42000 SAINT ETIENNE





- LEGENDE -
- ..... Barrières vaubans
  - Tracé solo et R2
  - ▶▶ Tracé R3 et R4
  - 👤 Signaleurs
  - 🚻 Cabines WC
  - ☐ Tentes

 **VISIBILITÉ**  
BV Sport

 **LOCALISATION**  
Rue du stade  
42320 SAINT CHRISTO EN JAREZ

**LA SAINTÉLYON**  
POUR AMATEURS ÉCLAIRÉS

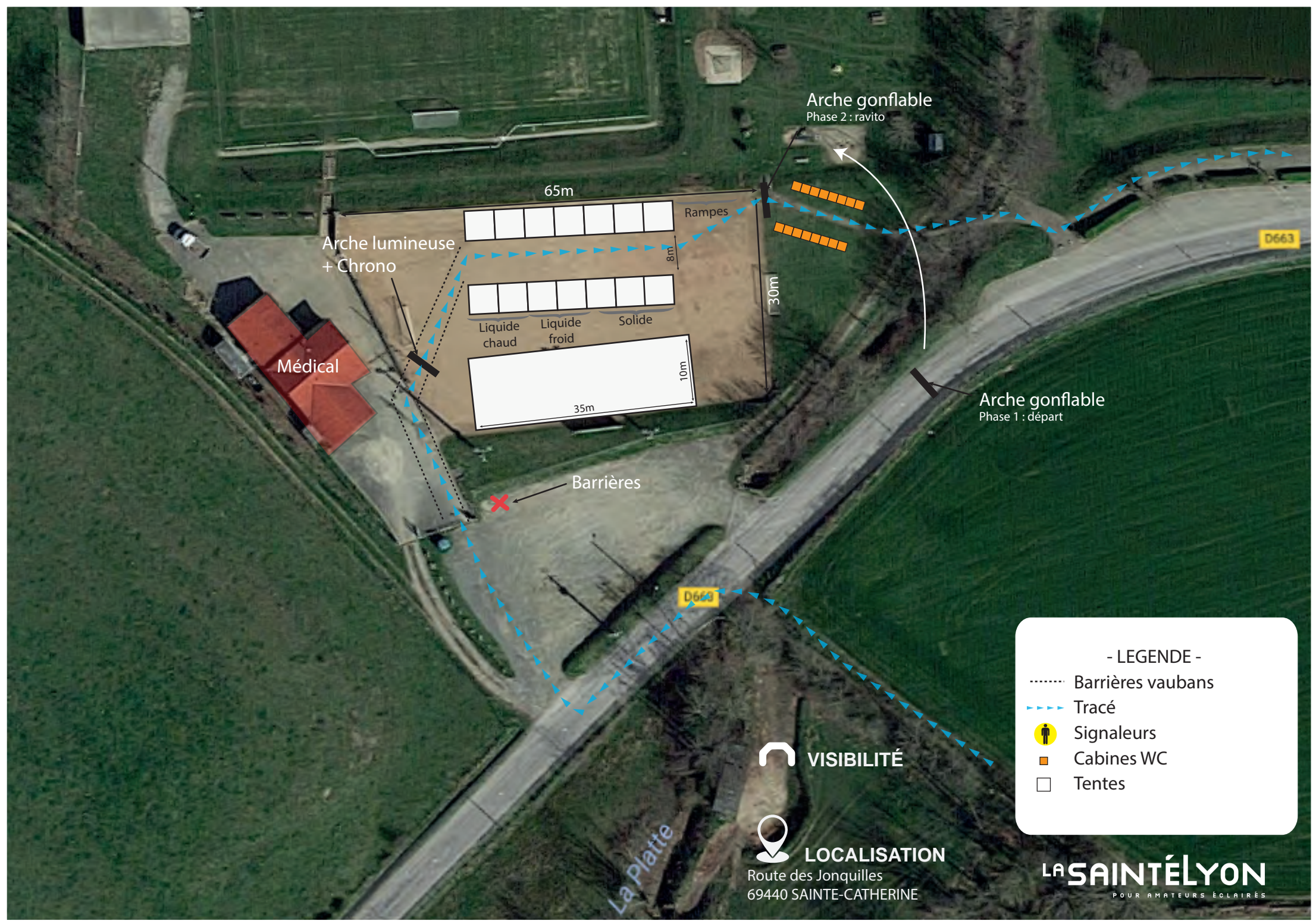
Toilettes

Tentes relais

Barrières

Google





Arche lumineuse + Chrono

Médical

65m

Rampes

8m

Liquide chaud

Liquide froid

Solide

35m

10m

30m

Arche gonflable  
Phase 2 : ravito

Arche gonflable  
Phase 1 : départ

Barrières

D663

D664

La Platte

- LEGENDE -

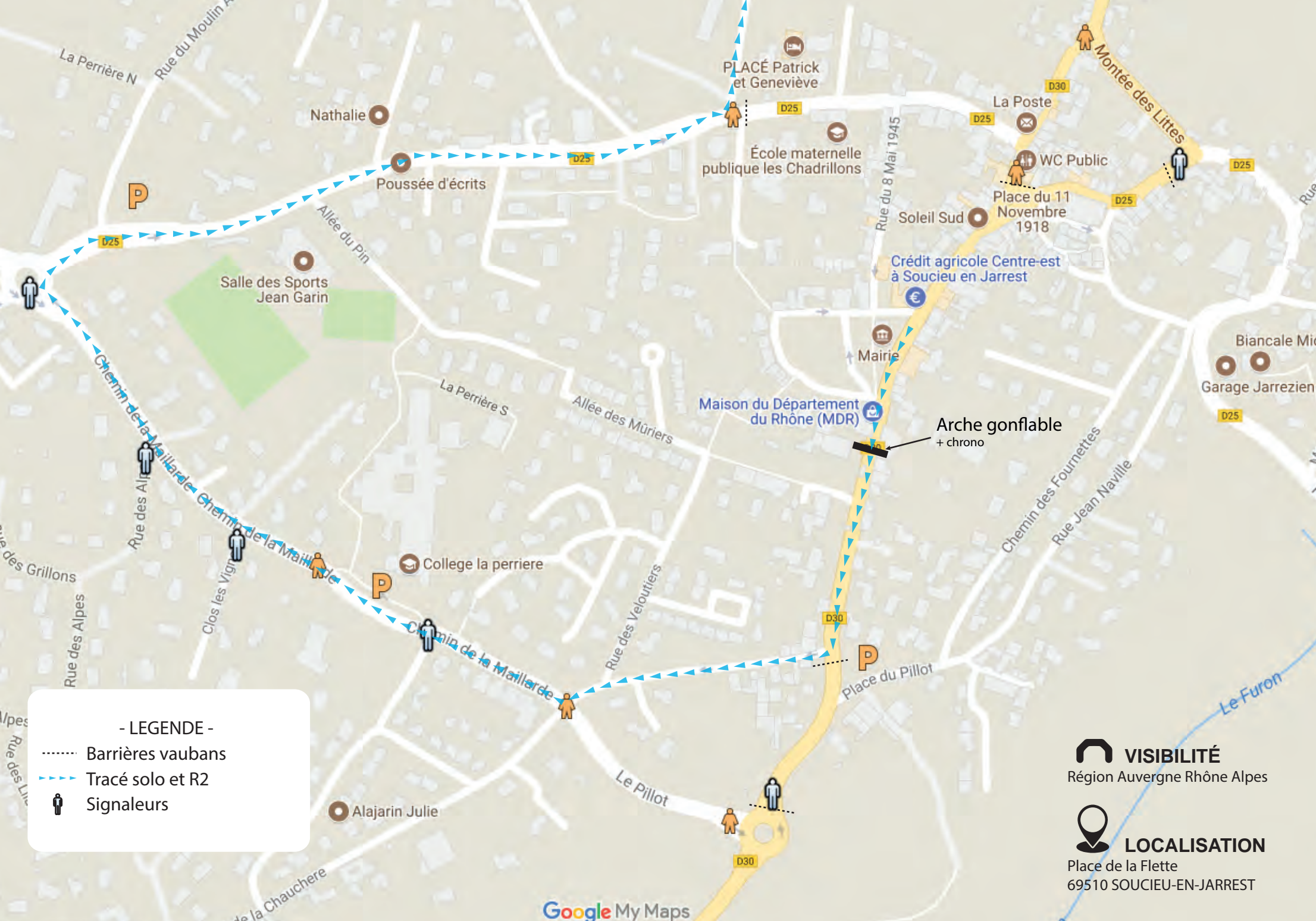
- ..... Barrières vaubans
- Tracé
- 🧑 Signaleurs
- 🚻 Cabines WC
- ☐ Tentes

👁 VISIBILITÉ

📍 LOCALISATION  
Route des Jonquilles  
69440 SAINTE-CATHERINE


LA SAINTÉLYON  
POUR AMATEURS ÉCLAIRÉS






- LEGENDE -

- ..... Barrières vaubans
- - - - - Tracé solo et R2
- 🚶 Signaleurs

 **VISIBILITÉ**  
Région Auvergne Rhône Alpes

 **LOCALISATION**  
Place de la Flette  
69510 SOUCIEU-EN-JARREST



- LEGENDE -**
- ..... Barrières vaubans (266 mL)
  - - - - - Tracé R3 et R4
  - >>>> Entrée SAS relais
  - - - - - Tracé solo et R2
  - 👤 Signaleurs

**VISIBILITÉ**  
Région Auvergne Rhône Alpes

**LOCALISATION**  
Rue du stade  
69510 SOUCIEU-EN-JARREST









## VISIBILITÉ

I-Run & Région Auvergne Rhône Alpes



## LOCALISATION

9, Boulevard Reydellet  
69630 CHAPONOST

### - LEGENDE -

- ..... Barrières vaubans
- Tracé
- 🚶 Signaleurs
- 🚻 Cabines WC
- ☐ Tentes



# LA SAINTÉLYON

POUR AMATEURS ÉCLAIRÉS

SAINTÉLYON - 1 & 2 DÉCEMBRE 2018

ROADBOOK					TEMPOS HORAIRES GLOBALES TOUTES FORMULES		TEMPS DE PASSAGE SAINTÉLYON		TEMPS DE PASSAGE SAINTÉXPRESS			TEMPS DE PASSAGE SAINTÉSPRINT			TEMPS DE PASSAGE SAINTÉTIC			
POINT KM	COMMUNES	VILLAGE/LIEU-DIT	RAVITO	SIGNALEURS	PREMIER	DERNIER	Départ		Départ			Départ			Départ			
							23:20:00	00:10:00	POINT KM	PLUS RAPIDE2	PLUS LENT2	POINT KM2	PLUS RAPIDE3	PLUS LENT3	POINT KM3	PLUS RAPIDE4	PLUS LENT4	
0			SOLIDE		23:20:00	00:10:00	23:20:00	00:10:00										
1	SAINT-ETIENNE				23:24:21	00:19:27	23:24:21	00:19:27										
2		Echangeur numéro 5			23:28:42	00:28:54	23:28:42	00:28:54										
3		Zone industrielle			23:33:03	00:38:21	23:33:03	00:38:21										
4	SAINT-JEAN-BONNEFONDS	La Croix mi Carême			23:37:23	00:47:48	23:37:23	00:47:48										
5		Le Fay			23:41:44	00:57:15	23:41:44	00:57:15										
6					23:46:05	01:06:42	23:46:05	01:06:42										
7	SORBIERS				23:50:26	01:16:09	23:50:26	01:16:09										
8					23:54:47	01:25:35	23:54:47	01:25:35										
9					23:59:08	01:35:02	23:59:08	01:35:02										
10					00:03:29	01:44:29	00:03:29	01:44:29										
11	SAINT-CHAMOND				00:07:50	01:53:56	00:07:50	01:53:56										
12	SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ				00:12:10	02:03:23	00:12:10	02:03:23										
13					00:16:31	02:12:50	00:16:31	02:12:50										
14					00:20:52	02:22:17	00:20:52	02:22:17										
15					00:25:13	02:31:44	00:25:13	02:31:44										
16		Col de la Gachet			00:29:34	02:41:11	00:29:34	02:41:11										
17		SOLIDE			00:33:55	02:50:38	00:33:55	02:50:38										
18	VALFLEURY				00:38:16	03:00:05	00:38:16	03:00:05										
19					00:42:37	03:12:24	00:42:37	03:12:24										
20	SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ				00:46:57	03:26:43	00:46:57	03:26:43										
21	SAINT-ROMAIN-EN-JAREZ				00:51:18	03:43:34	00:51:18	03:43:34										
22					00:55:39	04:01:35	00:55:39	04:01:35										
23					01:00:00	04:20:55	01:00:00	04:20:55										
24					01:04:21	04:41:42	01:04:21	04:41:42										
25					01:08:42	05:10:00	01:08:42	05:10:00										
26					01:13:03	05:35:00	01:13:03	05:35:00										
27					01:17:23	06:10:00	01:17:23	06:10:00										
28	SAINT-DIDIER-SOUS-RIVERIE				01:21:44	06:27:32	01:21:44	06:27:32										
29	SAINTE-CATHERINE				01:26:05	06:47:16	01:26:05	06:47:16										
30			SOLIDE		23:00:00	07:00:58	01:30:26	07:00:58	0	23:00:00	23:00:00							
31					23:04:17	07:14:39	01:34:47	07:14:39	1	23:04:17	23:17:39							
32					23:08:34	07:28:21	01:39:08	07:28:21	2	23:08:34	23:35:18							
33					23:12:51	07:40:00	01:43:29	07:40:00	3	23:12:51	23:52:56							
34					23:17:09	07:53:38	01:47:50	07:53:38	4	23:17:09	00:10:35							
35					23:21:26	08:01:55	01:52:10	08:01:55	5	23:21:26	00:28:14							
36	SAINT-DIDIER-SOUS-RIVERIE				23:25:43	08:15:24	01:56:31	08:15:24	6	23:25:43	00:45:53							
37	SAINT-ANDRÉ-LA-CÔTE				23:30:00	08:23:20	02:00:52	08:23:20	7	23:30:00	01:03:32							
38					02:05:13	08:31:06	02:05:13	08:31:06										
39					02:09:34	08:38:42	02:09:34	08:38:42										
40					02:13:55	08:46:08	02:13:55	08:46:08										
41					02:18:16	08:59:02	02:18:16	08:59:02										
42					02:22:37	09:06:10	02:22:37	09:06:10										
43					02:26:57	09:13:09	02:26:57	09:13:09										
44					23:34:17	09:25:47	02:31:18	09:25:47	8	23:34:17	01:21:11							
45	CHAUSSAN				23:38:34	09:32:30	02:35:39	09:32:30	9	23:38:34	01:38:49							
46			SOLIDE		23:42:51	09:45:00	02:40:00	09:45:00	10	23:42:51	01:56:28							
47					23:47:09	09:57:30	02:44:21	09:57:30	11	23:47:09	02:14:07							
48					23:51:26	10:10:00	02:48:42	10:10:00	12	23:51:26	02:31:46							
49					23:55:43	10:22:30	02:53:03	10:22:30	13	23:55:43	02:49:25							
50	RONTALON				00:00:00	10:35:00	02:57:23	10:35:00	14	00:00:00	03:07:04							
51					00:04:17	10:47:30	03:01:44	10:47:30	15	00:04:17	03:24:42							
52					00:08:34	11:00:00	03:06:05	11:00:00	16	00:08:34	03:42:21							
53	CHAUSSAN				00:12:51	11:12:30	03:10:26	11:12:30	17	00:12:51	04:00:00							
54					00:17:09	11:25:00	03:14:47	11:25:00	18	00:17:09	04:17:39							
55					00:21:26	11:37:30	03:19:08	11:37:30	19	00:21:26	04:35:18							
56	SOUICIEU-EN-JARREST				00:25:43	11:50:00	03:23:29	11:50:00	20	00:25:43	04:52:56							
57					00:30:00	12:02:30	03:27:50	12:02:30	21	00:30:00	05:10:35							
58			SOLIDE			23:00:00	12:15:00	03:32:10	12:15:00	22	00:34:17	05:28:14	0	23:00:00	23:00:00			
59					23:03:45	12:27:30	03:36:31	12:27:30	23	00:38:34	05:45:53	1	23:03:45	23:15:47				
60					23:07:30	12:40:00	03:40:52	12:40:00	24	00:42:51	06:03:32	2	23:07:30	23:31:35				
61					23:11:15	12:52:30	03:45:13	12:52:30	25	00:47:09	06:21:11	3	23:11:15	23:47:22				
62	SAINT-LAURENT-D'AGNY				23:15:00	13:03:23	03:49:34	13:03:23	26	00:51:26	06:38:49	4	23:15:00	00:03:09				
63					23:18:45	13:15:52	03:53:55	13:15:52	27	00:55:43	06:56:28	5	23:18:45	00:18:57				
64					23:22:30	13:28:20	03:58:16	13:28:20	28	01:00:00	07:14:07	6	23:22:30	00:34:44				
65					23:26:15	13:39:08	04:02:37	13:39:08	29	01:04:17	07:31:46	7	23:26:15	00:50:32				
66	CHAPONOST				23:30:00	13:51:35	04:06:57	13:51:35	30	01:08:34	07:49:25	8	23:30:00	01:06:19				
67					22:30:00	14:04:01	04:11:18	14:04:01	31	01:12:51	08:07:04	9	23:33:45	01:22:06	0	22:30:00	22:30:00	
68			SOLIDE			22:33:45	14:16:28	04:15:39	14:16:28	32	01:17:09	08:24:42	10	23:37:30	01:37:54	1	22:33:45	22:48:11
69					22:37:30	14:28:55	04:20:00	14:28:55	33	01:21:26	08:42:21	11	23:41:15	01:53:41	2	22:37:30	23:06:22	
70					22:41:15	14:39:34	04:24:21	14:39:34	34	01:25:43	09:00:00	12	23:45:00	02:09:28	3	22:41:15	23:24:33	
71					22:45:00	14:51:59	04:28:42	14:51:59	35	01:30:00	09:17:39	13	23:48:45	02:25:16	4	22:45:00	23:42:44	
72					22:48:45	15:02:34	04:33:03	15:02:34	36	01:34:17	09:35:18	14	23:52:30	02:41:03	5	22:48:45	00:00:55	
73					22:52:30	15:14:58	04:37:23	15:14:58	37	01:38:34	09:52:56	15	23:56:15	02:56:51	6	22:52:30	00:19:05	
74	SAINTE-FOY-LES-LYON				22:56:15	15:25:28	04:41:44	15:25:28	38	01:42:51	10:10:35	16	00:00:00	03:12:38	7	22:56:15	00:37:16	
75					23:00:00	15:35:56	04:46:05	15:35:56	39	01:47:09	10:28:14	17	00:03:45	03:28:25	8	23:00:00	00:55:27	
76					23:03:45	15:46:21	04:50:26	15:46:21	40	01:51:26	10:45:53							



LA  
SAINTÉ  
LYON

POUR AMATEURS ÉCLAIRÉS

REGLEMENT DE COURSE  
LA SAINTELYON

EDITION 2018

## TABLE DES MATIÈRES

<b>INSCRIPTIONS</b> .....	2
a. FORMULES .....	2
b. LIMITES D'ÂGE .....	2
c. DOSSARDS.....	2
d. TARIFS D'INSCRIPTIONS INTERNET .....	3
e. GARANTIE ANNULATION COUREUR.....	4
f. MODIFICATION D'INSCRIPTION - CHANGEMENT D'ÉPREUVE .....	4
g. TRANSFERT DE DOSSARD.....	4
h. ANNULATION COURSE .....	4
<b>ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE</b> .....	4
<b>CONSIGNE SACS / VESTIAIRES / DOUCHES</b> .....	5
<b>CERTIFICATS MEDICAUX &amp; LICENCES</b> .....	5
<b>SERVICE MÉDICAL</b> .....	6
<b>UTILISATION D'IMAGE / CNIL / ENGAGEMENT CONTRACTUEL</b> .....	6
a. RESPONSABILITÉ CIVILE .....	6
b. UTILISATION D'IMAGE .....	6
c. CNIL.....	6
d. ENGAGEMENT CONTRACTUEL.....	7



## DEFINITION

La « SAINTÉLYON » est une épreuve pédestre organisée les 30 novembre – 1er et 2 décembre 2018 par l'association le CT Lyon répondant à la réglementation des courses hors stade.

L'organisation (accueil, arrivées, vestiaires, podium, village partenaires) se situe à la Halle Tony Garnier – 20, place docteurs Merieux – 69007 Lyon.

La pratique du trail est un sport dangereux par nature, à travers lequel le pratiquant s'expose à un certain nombre de risques et de manière non exhaustive aux chutes et aux blessures corporelles.

Il est entendu que chaque participant à la « SAINTÉLYON » accepte l'existence de ces risques inhérents à la pratique et à la participation à l'événement.

## INSCRIPTIONS

### a. FORMULES

« La Saintélyon » propose 4 distances pour 7 formules :

- \_ La Saintélyon 81 Km – Solo / Relais 2 / Relais 3 / Relais 4
- \_ La SaintExpress 44 Km - Solo
- \_ La SaintéSprint 22 Km – Solo
- \_ La Saintétic 12 Km - Solo

INTERNET : Nous vous recommandons de vous inscrire sur notre site internet

Mode de paiement sécurisé par carte bancaire.

Les personnes souhaitant s'inscrire doivent impérativement faire parvenir avant le 27 novembre 2018 une photocopie de licence ou d'un certificat médical en cours de validité.

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf pour les coureurs ayant souscrit le forfait « garantie annulation » et pour raison médicale (voir conditions dans la rubrique assurance annulation).

Tout engagement est personnel mais le transfert d'inscription est autorisé et se fait directement depuis le compte coureur du cédant. L'organisation décline toute responsabilité en cas de litige entre les deux parties.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

### b. LIMITES D'ÂGE

81Km : 20 ans et plus

81Km- Relais 2 : 20 ans et plus

81Km- Relais 3 : 20 ans et plus

81Km- Relais 4 : 18 ans et plus

44Km : 20 ans et plus

22Km : 18 ans et plus

12km : 16 ans et plus – Autorisation parentale pour les mineurs

### c. DOSSARDS

La participation aux épreuves nécessite le port du dossard chasuble. Il ne devra en aucun cas être réduit, découpé, plié sous peine de disqualification.

Les dossards seront à retirer sur présentation d'une pièce d'identité et ce à titre individuel le :

Vendredi 30 novembre de 12h à 20h et le samedi 1er décembre de 9h à 19h

A la Halle Tony Garnier – 20, place docteurs Merieux – 69007 Lyon

#### d. TARIFS D'INSCRIPTIONS INTERNET

SaintéLyon 81km Solo- Départ le samedi 1er décembre 2018

2000 premiers dossards\* : 65 euros

2500 dossards suivants\* : 80 euros

Dossards restants\* : 90 euros

Garantie annulation : 10 euros

SaintExpress 44km - Départ le samedi 1er décembre 2018

2000 premiers dossards\* : 40 euros

2500 dossards suivants\* : 55 euros

Dossards restants\* : 65 euros

Garantie annulation : 8 euros

SaintExpress 22km - Départ le samedi 1er décembre 2018

2000 premiers dossards\* : 25 euros

2500 dossards suivants\* : 35 euros

Dossards restants\* : 40 euros

Garantie annulation : 6 euros

SaintéTic 12km - Départ le samedi 1er décembre 2018

2000 premiers dossards\* : 15 euros

2500 dossards suivants\* : 20 euros

Dossards restants\* : 25 euros

Garantie annulation : 3 euros

SaintéLyon 81km Relais 2- Départ le samedi 1er décembre 2018

2000 premiers dossards\* : 95 euros

2500 dossards suivants\* : 120 euros

Dossards restants\* : 130 euros

Garantie annulation : 10 euros

SaintéLyon 81km Relais 3- Départ le samedi 1er décembre 2018

2000 premiers dossards\* : 120 euros

2500 dossards suivants\* : 135 euros

Dossards restants\* : 145 euros

Garantie annulation : 15 euros

SaintéLyon 81km Relais 4- Départ le samedi 1er décembre 2018

2000 premiers dossards\* : 160 euros

2500 dossards suivants\* : 175 euros

Dossards restants\* : 145 euros

Garantie annulation : 15 euros

\*Tous parcours confondus

Attention, le nombre de dossards par parcours est limité.

#### **Le prix d'inscription comprend :**

\_ Le cadeau de bienvenue pour tous. / Le T-shirt Finisher pour les personnes bouclant les formules solo 81 /44 / 22 / 12 Km / Cadeau finisher pour les relais / Le rapatriement des sacs / Le ravitaillement au départ / Le repas d'arrivée /Le chronométrage électronique / Le suivi live.

#### e. GARANTIE ANNULATION COUREUR

Assuré : toute personne qui aura au moment de son inscription souscrit le forfait annulation au moment de son inscription.

- Garantie d'acceptation : un accident, une maladie grave, incapacité de pratiquer la course à pied.

Remboursement : 4 euros seront retenus sur le prix de la course en frais de remboursement ainsi que les frais de transaction et la garantie annulation.

La gravité de la maladie ou de l'accident devra être constatée par une autorité compétente qui délivrera un certificat médical.

Condition d'indemnité : Toute demande de remboursement devra nous parvenir accompagnée du certificat médical, au plus tard le 27 novembre 2018 cachet de la poste faisant foi à Extra Sports – SaintéLyon – 5, rue Vauban – 69006 Lyon.

#### f. MODIFICATION D'INSCRIPTION - CHANGEMENT D'ÉPREUVE

- D'une course vers une course à plus faible kilométrage : aucun remboursement.

- D'une course ou d'une course vers une course à plus fort kilométrage : paiement de la différence suivant le tarif en cours.

Le changement se fera dans la limite des dossards disponibles.

Aucune modification ne sera possible après le 26 novembre 2018. Les demandes de changement devront être reçues par courrier/mail au plus tard à cette date. Les demandes de changement devront être reçues par courrier/mail au plus tard le 26 novembre 2018 et dans la limite des dossards disponibles.

#### g. TRANSFERT DE DOSSARD

Le transfert de dossard à une autre personne est possible en passant par le site internet de la SaintéLyon dans la rubrique infos pratiques. Il est obligatoire de suivre cette procédure si vous souhaitez transférer votre dossard. Il est possible jusqu'au 27 novembre 2018. Aucun changement ne sera effectué sur place.

La personne remplaçante règlera alors l'inscription au tarif en cours.

Le remboursement de la personne cédant son dossard sera effectué une fois l'inscription de la personne remplaçante effectuée. 2 euros de frais de dossier et 4 euros en frais de remboursement seront retenus.

#### h. ANNULATION COURSE

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'Organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation de l'épreuve pour cause d'épidémie, d'évènement climatique ou de catastrophe naturelle aucun remboursement ne sera possible (un report éventuel d'une partie des frais d'inscription pourra être envisagé pour l'année suivante).

#### ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE

- Une frontale avec pile de rechange,
- Une couverture de survie,
- Un système d'hydratation de 1L minimum,
- Un vêtement de pluie,
- Une réserve alimentaire,
- Un sifflet,

- Un coupe-vent,
- Un équipement vestimentaire adapté à la météo prévue (collants, deux à trois couches de vêtements, bonnet, gants) et évacuant la transpiration.

**La dernière couche (comprenez le vêtement supérieur couvrant le haut du corps et les jambes) devra obligatoirement présenter un dispositif rétroréfléchissant de manière à rendre le coureur visible de tous.**

- Un gobelet personnel

#### ÉQUIPEMENT FACULTATIF

-Un téléphone portable avec une batterie chargée, le road-book remis à chaque concurrent dans l'enveloppe dossard.

-Des chaussures mixtes (éviter les chaussures trop typées trail ou course sur route),

-Une pochette à déchets et quelques produits énergétiques, mais ne vous surchargez pas. Vous trouverez des ravitaillements copieux.

Les bâtons sont interdits. Les animaux ne sont pas autorisés sur parcours.

#### CONSIGNE SACS / VESTIAIRES / DOUCHES

Vous aurez la possibilité de laisser un sac de moins de 10kg sur le lieu de départ de votre épreuves (pour les épreuves solos uniquement).

Vous aurez une étiquette pour la consigne dans votre enveloppe coureur.

Il y aura des vestiaires et des douches à l'arrivée à la Halle Tony Garnier.

#### CERTIFICATS MEDICAUX & LICENCES

C'est une condition obligatoire pour participer à une compétition.

#### POUR LES COUREURS LICENCIÉS

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L.231-3 du Code du Sport, que les participants sont :

- titulaires d'une Licence Athlé Compétition, d'une Licence Athlé Entreprise, d'une Licence Athlé Running (Santé Loisirs option « Running ») ou d'un Pass' Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme et en cours de validité au jour de l'épreuve Les coureurs licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme devront impérativement joindre la photocopie de la licence ou du Pass' Running 2018-2019.

- ou titulaires d'une Licence sportive au sens de l'article L.131-6 du code du sport délivrée par une fédération uniquement agréée et sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition ;

- ou titulaires d'une Licence délivrée par la FFCO, la FFPM ou la Fédération Française de Triathlon en cours de validité au jour de l'épreuve. -ou titulaires d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL en cours de validité à la date de la manifestation et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire.

#### POUR LES COUREURS NON-LICENCIÉS :

Les coureurs non licenciés, ou les coureurs licenciés à une autre fédération devront fournir l'original du certificat médical ou sa photocopie de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ou à l'athlétisme en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve en langue française. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

La validité de la licence ou du certificat médical s'entend le jour de la manifestation, il doit être daté de moins d'un an au jour de l'épreuve.

**ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical par sa présentation directe.**

#### CAS PARTICULIER DES COUREURS ÉTRANGERS

L'obligation de présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, s'applique à tous les coureurs étrangers, y compris engagés par un Agent Sportif d'Athlétisme. Le médecin effectuant le certificat médical peut être situé ou non sur le territoire national. Il doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin.

## SERVICE MÉDICAL

Des équipes de secours sont positionnées le long du parcours. Un numéro d'urgence sera inscrit sur le dossard du participant, qui pourra en cas d'urgence, contacter le service médical.

La course pourra être neutralisée quelques instants pour l'évacuation d'un blessé et laisser passer en priorité une ambulance et/ou véhicule de sécurité.

Le dispositif sera assuré par :

- 6 médecins urgentistes
- 6 infirmiers
- 42 secouristes
- Une équipe de kinésithérapeutes
- Une équipe d'ostéopathes
- Une équipe de podologues

## ÉQUIPE MEDICALE Á L'ARRIVÉE

Une équipe d'ostéopathes, podologues et kinésithérapeutes bénévoles sera à votre disposition.

## UTILISATION D'IMAGE / CNIL / ENGAGEMENT CONTRACTUEL

### a. RESPONSABILITÉ CIVILE

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile. L'organisateur a souscrit une assurance RC propre à l'événement mais chaque concurrent devra être couvert par sa propre assurance. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

### b. UTILISATION D'IMAGE

« J'autorise expressément les organisateurs de la « SaintéLyon », ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ».

### c. CNIL

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité d'Extra-Sports qui est la société responsable du traitement de ces données. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations organisées par Extra-Sports. Par l'intermédiaire d'Extra-Sports, les participants peuvent être amenés à recevoir des informations et/ou propositions d'autres sociétés ou associations partenaires. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'organisation: par email à l'adresse [info@saintelyon.com](mailto:info@saintelyon.com), ou courrier postal, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé à Extra Sports - SaintéLyon - 5, rue Vauban - 69006 Lyon. Vous pouvez également vous désabonner des newsletters en vous rendant directement en bas de l'une

des newsletters que vous recevez. Vos demandes seront prises en compte dans un délai maximum de 48 heures - jours ouvrables-, sauf pour les demandes transmises par courrier postal, qui requièrent un délai de 8 jours.

#### **d. ENGAGEMENT CONTRACTUEL**

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement 2018 et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

**\*\***



## ANALYSE NATURA 2000

### 1.1 NATURE DE LA MANIFESTATION

#### Sport et type de compétition

Course à pied – Trail-running

#### Date de la manifestation

Samedi 1 Décembre 2018

#### Durée de la manifestation

Samedi 1 Décembre 22h30 à Dimanche 2 Décembre 16h30

#### Nombre de participants attendus

17.000 coureurs

#### Nombre de spectateurs estimé

7.000 spectateurs

#### Estimation de la surface d'emprise au sol

1120 km<sup>2</sup>

### 1.2 BUDGET PREVISIONNEL D'ORGANISATION

Plus de 100.000€

### 1.3 QUELS SONT LES EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS PREVUS

#### Travaux

Aucun

#### Aires de stationnement

Parkings à disposition des participants, des accompagnateurs et spectateurs à l'arrivée et sur les points de contrôle. Certains sites sont totalement hermétiques et interdits aux accompagnateurs

#### Des zones de ravitaillements

6 points ravitaillements complets + l'arrivée.

Les ravitaillements se situent dans chacune des communes d'accueil de la manifestation

#### Des zones réservées aux entretiens/suivis et réparations mécaniques

/

### **Des zones réservées à la logistique, à la sécurité**

Le PC course et le PC médical seront localisés à l'arrivée. Chacun des points de ravitaillement et de contrôle se compose néanmoins d'équipes techniques et médicalisées en communication avec le PC.

### **Des aires balisées pour spectateurs**

Oui, à l'arrivée

### **Des zones d'interdiction**

L'intégralité des zones jugées dangereuses, ainsi que les sites de Sainte-Catherine et Soucieu-en-Jarrest.

### **Stands, toilettes, zones de nettoyage**

Des cabines WC seront installées sur les plus gros points de ravitaillement. Les coureurs auront accès à des vestiaires + douches à l'arrivée.

### **Des zones de stockage de produits dangereux ou d'hydrocarbures**

Aucune

### **Dispositif de collecte des déchets**

Oui, sur l'ensemble des points de ravitaillement, un tri sélectif sera effectué et assuré par les services de l'Association AREMACS.

Aucun gobelets plastiques ne sera distribué sur les ravitaillements. Chaque coureur doit être en possession de son « eco-cup » personnel.

### **Diffusion de messages sonores**

Oui, des animations musicales seront mises en place sur l'ensemble des points de départ en zone urbanisée + à l'arrivée.

### **Eclairages ? De quel type**

Oui, des lampes halogènes sont prévues sur certains sites et points de contrôle.  
Par ailleurs chacun des participants doit être en possession d'une lampe frontale.



## RAPPORT D'ANALYSE

La SaintéLyon est une manifestation "non motorisée" de course à pied organisée entre la ville de Saint-Etienne et Lyon, soumise à autorisation dont le budget prévisionnel est supérieur à 100.000€.

Les documents annexés vous présentent un état des lieux des différents sites classés NATURA 2000 et concernés par le tracé de l'événement.

Il fait état que 0 sites de type SIC (importances communautaires) ou ZPS (zone de protection spéciale) sont traversés par le parcours proposé.

Nous vous rappelons par ailleurs que les participants évoluent exclusivement sur des chaussés tracées pour la pratique de la randonnée et du trail-running (single tracks, chemins, chemins de grandes randonnées), sur des parcelles privatives avec autorisations et sur des portions de routes ouvertes à la circulation publique. Hormis un débroussaillage et une remise en état de quelques parcelles, rien ne sera créé.

L'évolution des coureurs ainsi que le dispositif lié participe évidemment à augmenter le flux de circulation et le nombre de personnes présentes sur les chemins du Samedi 1 Décembre au Dimanche 2 Décembre 2018 entraînant de potentiels impacts sur les sites NATURA 2000.

Parmi lesquels :

- des rejets carboniques et émissions de poussières ;
- des jets de détritrus ;
- une amplification du bruit à un instant T due au déplacement du convoi et à la diffusion de messages sonores via hauts parleurs sur les points de départ ;
- un dérangement des populations d'oiseaux présentes sur site en raison de la population et des lampes frontales des concurrents.

Afin de limiter au maximum les incidences présentées ci-dessus, l'organisation prévoit la mise en place de mesures correctrices :

- une communication "éco-responsable" diffusée avant et pendant la manifestation. Celle-ci se matérialise par la signature d'un règlement de course imposant le respect de l'environnement, de la santé et de la sécurité routière, la pose et la dépose de panneaux incitant les coureurs au respect de l'environnement.

- le passage des équipes de dépannage et ramassage des déchets

- l'aménagement des différents points de ravitaillements et un tri des déchets en corrélation avec l'association AREMACS.

- la suppression des gobelets sur les points de ravitaillement. Chaque participant doit posséder son « eco-cup » personnel

SENTENAT Jules

Monsieur Romain HOUZE

EXTRA SPORTS

5 rue de Vauban

69006 Lyon

Pierre Bénite, le 6 août 2018

Objet : Attestation assistance médicale Sainté Lyon 2018

Nous soussignés, Bruno BASSET gérant de la SARL DOKEVER et Docteur Patrick BASSET, Directeur Médical, déclarer mettre à disposition lors de l'événement nommé « Sainté Lyon 2018 » qui se déroulera du samedi 1er décembre 2018 22h au 2 décembre 2018 16h30 de Saint Etienne à Lyon, organisé par EXTRA SPORTS et représenté par Monsieur Romain HOUZE, l'ensemble des moyens humains et matériel pour assurer l'assistance médicale\* et secouriste\*\*.

Ces moyens humains et matériels sont :

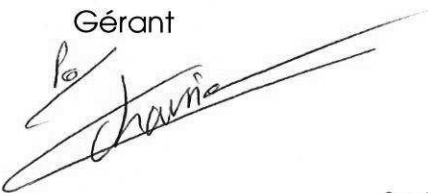
- 1 coordination médicale
- 6 docteurs en binôme avec 6 infirmiers équipés chacun d'une dotation médicale type SMUR
- 4 Ambulances de type Véhicules de Premiers Secours à Personnes équipés chacune de lot A et 4 secouristes conformément au RN-DPS dont 2 dédiés aux évacuations sur les centres hospitaliers, une par département.
- 8 équipes de 4 secouristes positionnés sur des postes de secours avec chacun un lot A et 4 secouristes conformément au RN-DPS
- 3 quad avec chacun un pilote-secouriste
- 2 véhicules 4\*4

En fonction des prévisions météo, des modifications peuvent être apportées et seront alors transmises. Un ordre d'opération sera mise en place avec l'ensemble des intervenants et sera transmis aux SDIS et SAMU concernés la veille de l'évènement.

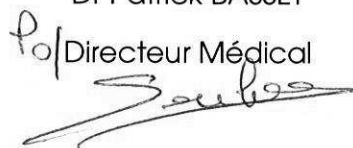
Attestation établie afin de valoir ce que de droit.

Bruno BASSET

Gérant



Dr Patrick BASSET

Dr / Directeur Médical  


Objet: Plan d'Organisation Général Santé Secours  
 Manifestation: Sainte Lyon 2018  
 Période: Samedi 1er et dimanche 2 décembre 2018  
 Type d'évènement: Trail  
 Réglementation: FFA Course hors stade



**Commentaire Général**

Comme convenu, veuillez trouver, ci-dessous, le détail des moyens humains et matériels mis en place afin d'assurer correctement le Planning d'Organisation Général Santé Secours pour l'évènement Sainte Lyon 2018 (et courses associées).

Synthèse des 4 courses :

Sainté Lyon : 81km ; 9600 coureurs dont 6950 coureurs en solo, le reste en relais de 2, 3 ou 4 personnes. Départ à 23h30 le 1er décembre de Saint Etienne. Arrivée du 1er à Lyon à 5h07 et du dernier à 16h30  
 SainteExpress : 44 km ; 3100 coureurs. Départ à 23h le 1er décembre de Sainte Catherine. Arrivée du 1er à Lyon à 7h08 le 2 décembre et du dernier à 11h56.  
 Saintésprint : 22km ; 2250 coureurs. Départ à 23h de Soucieu en Jarrest. Arrivée du 1er à Lyon à 0h22 le 2 décembre et du dernier à 4h47  
 Saintétic : 12 km ; 2250 coureurs. Départ à 22h30 de Chaponost. Arrivée du 1er à Lyon à 23h18 le 2 décembre et du dernier à 2h26.



NB :

- 1) Nous préconisons : le carroyage de la cartographie des parcours, pour une identification immédiate de la zone où une intervention des secours doit avoir lieu.
- 2) Une coordination assurée avec le logiciel LOGICOSS qui permet: une gestion dynamique des secours avec géolocalisation, délais d'intervention, meilleure collaboration interservices, une main courante horodatée automatisée, un bilan secouriste liée à un dossier médical, des statistiques. Un login et mot de passe sera transmis aux différents services publics de secours.
- 3) Une ligne téléphonique sera dédiée aux demandes de secours. N° D'URGENCE MEDICALE 09.72.45.60.01
- 4) Les équipes médicales devront communiquer par l'intermédiaire d'un réseau radio fourni par l'organisateur ou délégué par ce dernier à la société Dokever
- 5) En cas météo extrême, une étude et un avenant à cette note technique seront réalisés en accord avec l'organisateur. Dokever engagera les moyens humains et matériels nécessaires
- 6) L'association agréée de sécurité civile retenue par l'organisateur est la Croix Rouge Française.

**Samedi 1er décembre 21h 20h au dimanche 2 décembre 17h**

Résumé des Moyens Humains	Résumé des Moyens Matériels Principaux
1 Coordinateur(s) PC 6 Médecin(s) 6 Infirmier(s) 60 Secouriste(s)	6 Dotation(s) médicale(s) type SMUR 12 Dotation(s) secouriste(s) 4 Dotation(s) PMA 1 Lot(s) Immobilisation colonne 1 Lot(s) cata mixte Ch 25p/ Fr 200p 1 Logiciel(s) de coordination 1 Ligne(s) d'urgence 4 VSP(s) 2 Véhicule(s) 4x4 3 Quad(s) / SSV(s)

Fait à Pierre Bénite, le 06/08/2018

Bruno BASSET Gérant 	Dr Patrick BASSET Anesthésiste Réanimateur Directeur Médical 
--	---

\* Pour toute question ou en cas d'urgence, n'hésitez pas à nous contacter 24h/24 au 04.37.49.62.72

Nom de l'équipe	Lieu	Moyens humains	Moyens matériels	Horaires	Rôle et mission
PC	Halle Tony garnier	2 Secouristes 1 Coordinateur	1 Logiciel de coordination 1 Ligne d'urgence	20h-17h	Assurer une réponse immédiate par l'envoi d'une équipe lors de la demande faite par un autre coureur, un signaleur... Les appels des secours sont enregistrés
VPSP 1	Sorbier - Département 42	4 Secouristes	1 VPSP	23h-7h	Pré-positionné sur Sorbier pour assurer les évacuations extra dispositif des interventions ayant lieu sur le parcours côté LOIRE pour les centres hospitaliers de la Loire
Sierra 1	1/ Saint Etienne 2/saint Christo en jarrez	2 Secouristes	1 Véhicule 4x4	1/ 20h-24h 2/ 24h	1/ Positionné au départ à Saint Etienne pour assurer les secours sur le départ/ pasta party 2/ Va renforcer Secours 1 à St Christo après le départ des coureurs
Mike 1/ India 1	Saint Etienne- Lyon	1 Médecin 1 Infirmier	1 Dotation médicale type SMUR 1 Lot cata mixte Ch 25p/ Fr 200p 1 Lot Immobilisation colonne	22h-16h30	Part de Saint Etienne et suit l'ensemble de la course pour renforcer les équipes sur le parcours et à partir de 8h 30 renforcer l'équipe secouriste à Chaponost.
Secours 1	Saint Christo en jarrest	4 Secouristes	1 Dotation secouriste	0h-5h	Assure le dispositif secouriste sur le ravitaillement de St christo en Jarez et prend en charge les patients ramenés par les équipes en amont et en aval de sa position
Quad 1	Saint Christo en jarrest	1 Secouriste	1 Dotation secouriste 1 Quad / SSV	0h-5h	Assure les premiers bilans et évacuations des patients en amont et en aval du ravitaillement.
Secours 2	Sainte Catherine	4 Secouristes	1 Dotation secouriste	22h30 -9h	Assure le dispositif secouriste sur le ravitaillement de Sainte Catherine
Mike 2/ India 2	Sainte Catherine	1 Médecin 1 Infirmier	1 Dotation médicale type SMUR 1 Dotation PMA Renforcée	22h30 -9h	Renforce le dispositif secouriste sur le ravitaillement de Sainte Catherine par une expertise médicale.
Mike 3/India 3	Sainte Catherine	1 Médecin 1 Infirmier	1 Dotation médicale type SMUR	22h30 -9h	Renforce le dispositif secouriste sur le ravitaillement de Sainte Catherine par une expertise médicale ou renforce sur le parcours en intervenant avec le secouriste quad

\* Pour toute question ou en cas d'urgence, n'hésitez pas à nous contacter 24h/24 au 04.37.49.62.72

Nom de l'équipe	Lieu	Moyens humains	Moyens matériels	Horaires	Rôle et mission
Quad 2	Sainte Catherine	1 Secouriste	1 Dotation secouriste 1 Quad / SSV	22h30 -9h	Assure les premiers bilans et évacuations des patients en amont et en aval du ravitaillement.
Secours 3	Saint André la côte rue de la mairie	4 Secouristes	1 Dotation secouriste	23h20-9h45	Assure un poste de secours de jonction à saint andré la côte. Permet un point intermédiaire entre Sainte Catherine et Chaussan après le passage du Bois d'Arfeuille
Secours 4	Chaussan - Le camp	4 Secouristes	1 Dotation secouriste	23h15-10h15	Assure le dispositif secouriste sur le ravitaillement de St Genoux.
Quad 3	Chaussan - Le camp	2 Secouristes	1 Dotation secouriste 1 Quad / SSV	23h15-10h15	Assure les premiers bilans et évacuations des patients en amont et en aval du ravitaillement.
Mike 4/ india 4	Chaussan - Le camp	1 Infirmier 1 Médecin	1 Dotation médicale type SMUR 1 Dotation PMA Renforcée	23h15-10h15	Renforce le dispositif secouriste sur le ravitaillement de St Genoux par une expertise médicale.
VPSP 2	Chaussan/ Département 69	4 Secouristes	1 VPSP	23h-7h16h30	Pré-positionné sur SoChaussan pour assurer les évacuations extra dispositif des interventions ayant lieu sur le parcours côté RHÔNE pour les centres hospitaliers du Rhône
VLTT 1	Le bouldard	4 Secouristes	1 Dotation secouriste 1 Véhicule 4x4	23h30-11h	Permet d'assurer les évacuations des victimes sur le parcours. Positionné avant la montée qui est difficile d'accès
Mike 5/ india 5	Soucieu en jarrest	1 Infirmier 1 Médecin	1 Dotation médicale type SMUR 1 Dotation PMA Renforcée	22h30-12h30	Renforce le dispositif secouriste sur le ravitaillement de Soucieu par une expertise médicale.
Secours 5	Soucieu en jarrest	4 Secouristes	1 Dotation secouriste	22h30-12h30	Assure le dispositif secouriste sur le ravitaillement de Soucieu
VPSP 3	Soucieu en jarrest	4 Secouristes	1 VPSP	22h30-12h30	Assure les premiers bilans et évacuations des patients en amont et en aval du ravitaillement.

\* Pour toute question ou en cas d'urgence, n'hésitez pas à nous contacter **24h/24** au **04.37.49.62.72**

Nom de l'équipe	Lieu	Moyens humains	Moyens matériels	Horaires	Rôle et mission
Secours 6	Chaponost	4 Secouristes	1 Dotation secouriste	22h-14h30	Assure le dispositif secouriste sur le ravitaillement de Chaponost
VSP 4	Chaponost	4 Secouristes	1 VSP	22h-14h30	Assure les premiers bilans et évacuations des patients en amont et en aval du ravitaillement.
PMA	Halle Tony garnier	4 Secouristes	1 Dotation secouriste	23h-17h	Assure le dispositif secouriste sur le ravitaillement de l'arrivée
Echo 1	Halle Tony garnier	4 Secouristes	1 Dotation secouriste	23h-17h	Assure le dispositif secouriste mobile sudans la halle tony garnier ou renforce le PMA
Mike 6/ Indl 6	Halle Tony garnier	1 Infirmier 1 Médecin	1 Dotation médicale type SMUR 1 Dotation PMA Renforcée	23h-17h	Assure la tenue du Poste Médical Avancé.

\* Pour toute question ou en cas d'urgence, n'hésitez pas à nous contacter 24h/24 au 04.37.49.62.72